



Conseil de sécurité

Cinquante-deuxième année

3814^e séance

Jeudi 28 août 1997, à 10 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. John Weston	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Chili	M. Larraín
	Chine	M. Wang Xuexian
	Costa Rica	M. Berrocal Soto
	Égypte	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique	M. Richardson
	Fédération de Russie	M. Fedotov
	France	M. Thiebaud
	Guinée-Bissau	M. da Rosa
	Japon	M. Konishi
	Kenya	M. Mahugu
	Pologne	M. Włosowicz
	Portugal	M. Monteiro
	République de Corée	M. Park
	Suède	M. Lidén

Ordre du jour

La situation en Angola

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) (S/1997/640)

La séance est ouverte à 10 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Angola

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) (S/1997/640)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Angola, de l'Argentine, du Brésil, du Canada, du Lesotho, du Luxembourg, du Malawi, du Mozambique, de l'Afrique du Sud et du Zimbabwe des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Van Dunem «Mbinda» (Angola) prend place à la table du Conseil; M. Petrella (Argentine), M. Valle (Brésil), M. Karsgaard (Canada), M. Mangoaela (Lesotho), Mme Lucas (Luxembourg), M. Rubadiri (Malawi), M. dos Santos (Mozambique), M. Jele (Afrique du Sud) et M. Mapuranga (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA), document S/1997/640.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1997/669, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Portugal, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique.

J'attire l'attention des membres sur les modifications suivantes qui vont être apportées à la version provisoire du

projet de résolution figurant dans le document S/1997/669 : au troisième alinéa du préambule de la version anglaise, le terme «of» doit être ajouté après le terme «implementation»; au paragraphe 4 a), le terme «adultes» doit être ajouté après le terme «membres»; dans la version française, au paragraphe 4 b) du dispositif, le terme «adultes» doit être ajouté après le terme «membres»; et au paragraphe 11 a), le terme «adultes» doit être inséré avant le membre de phrase «de leur famille proche».

J'attire l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/1997/600, lettre datée du 31 juillet 1997, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte d'une lettre datée du 28 juillet 1997, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre brésilien des relations extérieures; et S/1997/658, lettre datée du 20 août 1997, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Luxembourg auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la déclaration en date du 13 août 1997 de la présidence de l'Union européenne sur le processus de paix en Angola.

Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l'Angola. Je lui donne la parole.

M. Van Dunem «Mbinda» (Angola) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de commencer par vous féliciter, au nom de mon gouvernement, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois.

Je voudrais également féliciter le Président sortant, l'Ambassadeur Peter Osvald, pour la façon dont il a dirigé les travaux du Conseil durant son mandat.

Je voudrais également exprimer ma reconnaissance particulière et mon appréciation au Secrétaire général, M. Kofi Annan, à son Représentant spécial pour l'Angola, M. Blondin Beye, et aux trois États observateurs — Portugal, États-Unis et Fédération de Russie — pour la détermination dont ils ne cessent de faire preuve pour trouver un règlement pacifique et durable du problème angolais.

Aujourd'hui, bien que trois ans se soient écoulés depuis la signature du Protocole de Lusaka, et en dépit des efforts et des ressources mobilisées, l'Angola est loin de pouvoir jouir de la paix et de la stabilité auxquelles aspire notre peuple et dont notre pays a désespérément besoin.

La cadre prévu au titre des accords de paix n'est toujours pas pleinement en place, et il existe encore deux armées : d'une part, les Forces armées angolaises, sous l'autorité du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale, et, d'autre part, celle qui est au service d'un parti politique, l'UNITA, qui insiste pour garder son aile militaire. Le pays reste divisé, vu que l'exercice de l'autorité de l'État continue d'être entravé dans les zones où l'UNITA persiste à maintenir son contrôle.

Il y a quelques mois, la mise en place du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale et le retour des députés de l'UNITA au Parlement, après une longue série de signaux divers et beaucoup d'hésitation de cette organisation, ont redonné espoir et suscité d'énormes attentes en ce qui concerne la conclusion rapide et fructueuse du processus de paix, et la disparition du spectre de la guerre.

Malheureusement, ces espoirs ont été contrariés en raison de la suspension unilatérale par l'UNITA de la mise en oeuvre de ses obligations, de ses violations systématiques des accords et de son renforcement militaire dans tout le pays. Les tensions se sont donc aggravées et on a noté une sérieuse dégradation de la situation politique et militaire partout dans le pays.

L'ampleur des préparatifs militaires de l'UNITA nous conduit à penser qu'un retour à la guerre est imminent. À cet égard, les faits parlent d'eux-mêmes.

Les principales unités militaires de l'UNITA, qui n'ont jamais été désarmées et signalées aux Nations Unies, reçoivent un entraînement et sont de nouveau équipées. Des milliers de soldats qui avaient été démobilisés par les Nations Unies ont de nouveau été recrutés par l'UNITA qui, sous la contrainte, intègre dans ses unités militaires de nombreux civils.

Aujourd'hui, l'UNITA dispose d'une armée de 35 000 hommes déployés à travers le pays, dont 4 000 appartiennent à la garde personnelle de sécurité de son dirigeant, M. Savimbi. La poursuite de l'occupation de régions du pays qui auraient dû être restituées inconditionnellement au Gouvernement depuis longtemps, en vertu des accords de paix, permet à l'UNITA de préserver ses structures militaires et d'exploiter et d'exporter illégalement les ressources naturelles extraites de ces régions afin de financer sa machine de guerre et servir les intérêts personnels de ses dirigeants.

Dans le même temps, la radio de l'UNITA poursuit sans relâche sa campagne de propagande contre le Gouver-

nement et d'incitation à la haine et à l'intolérance en vue de dénigrer les autorités légales et essayer de justifier le non-respect par l'UNITA de ses engagements.

Ce genre d'attitude est intolérable, et il faut immédiatement y mettre fin. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale ne peuvent laisser l'UNITA continuer de sacrifier tout un peuple et prendre en otage l'avenir d'un pays qui est un Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

La conduite de l'UNITA est tout à fait incompatible avec sa participation au Gouvernement et au Parlement et avec le fait que l'Angola dispose déjà d'une armée nationale unique qui doit faire preuve d'allégeance aux seules autorités souveraines et légalement constituées du pays et qui comprend des milliers de soldats ayant appartenu à l'UNITA.

Tout cela laisse peu de doutes sur le fait que les dirigeants de l'UNITA ne sont pas du tout intéressés par la mise en oeuvre des accords de paix, et qu'ils cherchent simplement un prétexte pour lancer une nouvelle guerre et forcer ainsi la renégociation des accords de paix.

Si tel n'était pas le cas, on a du mal à imaginer comment on pourrait assister, à travers la trajectoire de l'UNITA, à tant de manifestations répétées de mauvaise foi, à tant de manoeuvres dilatoires et de diversion, de même qu'à tant de protestations d'attachement à la réalisation de ses obligations uniquement lorsque le Conseil de sécurité est sur le point de se réunir. Cela illustre un manque réel de sérieux et de volonté politique.

Nous voulons réaffirmer que les accords de paix angolais et le Protocole de Lusaka demeurent la seule base valable et légale pour le règlement du conflit. Nous n'accepterons pas de compromis ou de déviation qui cherchent à aller au-delà de ce cadre.

Il faut par tous les moyens persuader les dirigeants de l'UNITA que le rejet définitif de la guerre et le plein respect du Protocole de Lusaka sont la seule voie qui peut conduire à une véritable réconciliation nationale et à la consolidation d'un système démocratique en Angola, et qu'ils constituent le seul moyen permettant à cette organisation de jouer un rôle important sur la scène politique angolaise. Cela exige impérativement sa démilitarisation complète et sa transformation en parti politique à part entière à l'instar des autres forces politiques qui coexistent en Angola.

L'Angola fait face aux menaces les plus graves et les plus dangereuses eu égard au processus de paix, ce qui pourrait compromettre tous les progrès faits jusqu'à présent dans la mise en oeuvre des accords de paix et provoquer l'effondrement de ce qui constitue actuellement la plus grande opération de maintien de la paix des Nations Unies. Nous savons tous que l'UNITA est responsable de cette situation, et le temps est venu de lui demander de rendre compte de ses actes.

Cette organisation, l'UNITA, a systématiquement défié l'autorité même du Conseil en ignorant ses résolutions de façon désinvolte et arrogante. Une telle attitude n'a pas laissé au Conseil d'autre choix que d'imposer, pour la première fois de son histoire, une série de sanctions contre une organisation politique et militaire en 1994. Plus récemment, dans sa résolution 1118 (1997), le Conseil de sécurité a de nouveau exhorté l'UNITA à adopter sans délai certaines mesures décisives si elle ne voulait éviter que des sanctions majeures lui soient imposées. Mais, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, l'UNITA a délibérément omis de prendre de telles mesures, et elle essaie maintenant de convaincre la communauté internationale, par des demi-mesures, des efforts et une propagande de dernière minute, qu'elle honore ses engagements.

Nous voulons croire que cette fois le Conseil de sécurité ne permettra pas qu'on le leurre et saura imposer son autorité et faire clairement comprendre qu'il n'acceptera aucun nouvel obstacle au processus de paix en Angola, envoyant ainsi aux dirigeants de l'UNITA un message ferme indiquant que la communauté internationale ne tolérera plus aucune dérobade ni aucune embûche au processus de paix.

L'on ne saurait trop insister sur le fait qu'il incombe au Conseil de sécurité d'assumer certaines responsabilités dans le règlement du conflit angolais puisque c'est cet organe que la Charte des Nations Unies a doté de l'autorité et des mécanismes nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité dans le monde. L'expérience que le Conseil a acquise dans le conflit angolais, question dont il traite depuis longtemps, montre que ce n'est qu'en recourant à la pression, notamment en imposant des mesures restrictives, que l'on pourra dissuader les dirigeants de l'UNITA de poursuivre les combats et les exhorter à s'engager dans la voie de la paix et de la démocratie.

Le moment est venu d'appliquer le deuxième ensemble de sanctions prévues dans la résolution 864 (1993). À cet égard, le Gouvernement angolais appuie pleinement les mesures énoncées au paragraphe 4 du projet de résolution

qui va être mis aux voix aujourd'hui, parce que nous sommes convaincus que c'est un instrument efficace qui contribuera à empêcher la guerre et à accélérer le processus de paix. En outre, l'approbation de ces sanctions soulignera de manière juste la distinction qui doit être établie entre ceux qui respectent le Protocole de Lusaka et ceux qui préféreraient le considérer comme lettre morte. Le Gouvernement angolais s'est acquitté de ses obligations, agissant de bonne foi et faisant montre d'une grande souplesse. Certaines obligations n'ont pu être honorées faute de coopération de la part de l'UNITA.

C'est désormais à l'UNITA qu'il incombe de montrer à la communauté internationale par des actes concrets, crédibles et fiables qu'elle a réellement démilitarisé ses forces, qu'elle ne revendique plus et ne contrôle plus aucune portion de territoire du pays, que sa station de radio respecte la législation angolaise, et qu'elle est réellement devenue un véritable parti politique, sans quoi le Conseil de sécurité n'aura d'autre choix que de recourir à des mesures supplémentaires.

La crise actuelle dans le processus de paix ne pourra être surmontée que si l'UNITA prend des mesures concrètes. Cela contribuerait aussi certainement à ce qu'une rencontre positive et fructueuse ait lieu entre le Président dos Santos et le chef de l'UNITA à une date ultérieure et dans notre pays. J'insiste sur ce dernier point. À cet égard, il convient de rappeler que les quatre rencontres précédentes n'ont pas donné les résultats escomptés parce que le chef de l'UNITA n'a jamais tenu ses engagements.

En raison de ses difficultés et de sa complexité, cette dernière étape du processus de paix continuera de mettre à l'épreuve la persévérance et la patience des membres du Conseil. Les tâches cruciales pour la consolidation du processus, telles que le cantonnement, le désarmement et la démobilisation des forces de l'UNITA, doivent encore être exécutées par l'ONU. Par conséquent, nous nous félicitons de la recommandation du Secrétaire général et de la décision du Conseil de remettre à plus tard le retrait des unités militaires des Nations Unies.

Mon gouvernement n'épargnera aucun effort pour empêcher le retour à la guerre et à la destruction sur le sol angolais et continuera de s'acquitter de ses responsabilités pour ce qui est de la défense de sa souveraineté et de l'intégrité territoriale, ainsi que de la protection et de la sécurité de ses citoyens et de leurs biens. La population angolaise, qui a été la principale victime de la guerre et qui n'a pas connu la paix depuis 30 ans, espère vivement que la séance d'aujourd'hui, dans cette salle, sera plus qu'un

exercice de rhétorique. Notre peuple espère que d'autres pays feront de leur mieux pour empêcher ceux qui comptent de poursuivre la guerre de mettre leurs desseins à exécution.

Je tiens à réitérer, au nom du peuple et du Gouvernement angolais, notre sincère reconnaissance et notre profonde gratitude à tous les pays qui ont contribué à la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) ainsi qu'aux nombreux gouvernements, institutions de l'ONU et organisations non gouvernementales qui ont fourni une aide humanitaire à certains membres de notre population qui en avaient le plus grand besoin. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour lancer un appel à tous les pays et demander qu'ils accordent des fonds au processus de démobilitation des anciens soldats.

Avant de terminer mon intervention, je ne saurais manquer de rendre hommage, par votre entremise, Monsieur le Président, à un pays qui a joué un rôle crucial dans le processus de paix en Angola. N'oublions pas que c'est le Royaume-Uni qui a envoyé la première équipe de déminage en Angola, quand on sait tout le mal qu'une seule mine peut faire. Au vu des efforts déployés depuis 1992 et alors que tout le monde espérait que le processus de paix en Angola ne serait pas aussi long, il est regrettable de constater aujourd'hui qu'à nouveau la paix fragile est menacée par le risque de reprise de la guerre que font courir les dirigeants de l'UNITA et par le spectre des hostilités militaires, qui sont un motif de préoccupation pour le Conseil.

J'ai lu tous les comptes rendus des séances du Conseil sur l'Angola et j'ai constaté que le Conseil avait été saisi de la question à 27 reprises, et qu'il avait quelquefois condamné l'UNITA, l'exhortant à respecter les décisions du Conseil. La séance de ce matin a ses mérites, car le Conseil a choisi la voie pacifique : demander aux dirigeants de l'UNITA de ne pas reprendre les hostilités et leur donner plutôt une occasion de plus de dire «cela suffit, assez de tueries».

Les énormes ressources minérales que Dieu nous a données devraient être mises au service du bien-être du pays et de son peuple. L'Angola, pays d'Afrique australe, a payé le prix de toutes ces guerres en vivant pendant deux générations un sous-développement extrême avec tout ce que cela implique sur le plan social et politique. Le projet de résolution qui doit être adopté aujourd'hui renferme un message puissant de paix et non de guerre. Que ce message parvienne aux dirigeants de l'UNITA et aux pays d'Afrique et d'ailleurs, et ouvre la voie vers la prospérité en Angola. Je suis certain que, tous ici, nous souhaitons voir l'Angola

vivre dans un climat de paix durable et en harmonie avec les autres Membres de cette organisation.

Je suis certain que les jours meilleurs où l'Angola ne sera plus à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et où le Président du Conseil ne devra plus abattre son marteau pour traiter d'une guerre qui oppose des citoyens d'un même pays ne se feront plus longtemps attendre. Le projet de résolution qui va être adopté aujourd'hui a le plein appui de mon gouvernement. Nous espérons qu'il contribuera à accélérer le processus de pacification en Angola.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Angola des aimables paroles qu'il a eues pour moi-même et pour mon pays.

Pour gagner du temps, je dirai simplement, comme je l'ai déjà fait à une autre occasion au cours de ce mois, que les orateurs ne doivent pas se sentir tenus de féliciter personnellement le Royaume-Uni à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Je puis parfaitement considérer que le Représentant permanent de l'Angola a parlé au nom de tous à cet égard.

L'orateur suivant est le représentant du Malawi. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Rubadiri (Malawi) (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais m'associer à tout ce que l'Ambassadeur de l'Angola a dit à votre sujet en tant que Président du Conseil de sécurité pour ce mois. Je voudrais également féliciter votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Suède, qui a assumé la présidence le mois dernier. Son pays et le vôtre sont tout particulièrement associés à l'Afrique : le vôtre, Monsieur le Président, fait partie de notre histoire, et la Suède participe à l'histoire moderne de l'Afrique.

Malheureusement, c'est tout ce que ma délégation peut dire de concret au sujet de notre présence aujourd'hui dans cette salle. Le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA), contenu dans le document S/1997/640 daté du 13 août 1997, fait état, avec l'objectivité d'usage, de nouvelles extrêmement déprimantes quant à l'évolution de la situation en Angola, ceci quelques semaines seulement après notre réunion du 30 juin 1997, pour constater, dans l'espoir d'un avenir prospère pour l'Angola et notre région, le passage du témoin de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) à la MONUA. Pour nombre d'entre nous, représentants de pays épris de paix,

l'adoption, le 30 juin, de la résolution 1118 (1997) signifiait bien davantage que la simple adoption de la résolution. Elle représentait une étape irréversible vers la paix, la reconstruction et le développement en Angola et dans la région. Nous étions loin d'imaginer que l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) avait plusieurs autres projets funestes et d'autres desseins.

Nous nous joignons à ceux qui ont exprimé leur vive inquiétude au sujet des derniers événements en Angola. Nous condamnons les actes lâches de l'UNITA, qui ont sans aucun doute ébranlé le processus de paix. La violence et les tueries nous font horreur. Nous regrettons profondément l'intransigeance de l'UNITA. La lenteur avec laquelle les mesures déjà convenues sont mises en oeuvre est un signe évident de mauvaise foi. Nous souhaitons vivement que le Président dos Santos et M. Savimbi se rencontrent à Luanda et que leur ordre du jour à cette occasion soit constructif. Cette rencontre ne peut plus être remise. Il convient également d'accélérer la transformation tant attendue de la station de radio de l'UNITA, Vorgan. Mais il importe plus encore de normaliser l'administration de l'État partout en Angola.

Le fait est qu'il reste à l'UNITA énormément de choses à faire pour que le processus puisse se poursuivre sans heurts. Toute nouvelle détérioration de la situation ne saurait bénéficier à quiconque. Le peuple angolais pendant longtemps été éprouvé dans son aspiration à la paix et à la prospérité. Il mérite qu'on lui donne une chance. Le Conseil de sécurité doit faire comprendre clairement à l'UNITA et à tous les ennemis de la paix que la communauté internationale ne restera pas impassible à ce stade critique du processus de paix. Nous partageons à cet égard les vues du Secrétaire général quant à la façon dont la communauté internationale doit réagir, et nous appuyons ses recommandations. De même, nous appuyons toutes les mesures que le Conseil de sécurité a adoptées, notamment en vertu de la résolution 864 (1993) du 15 septembre 1993.

Le rôle de la communauté internationale dans la situation en Angola est décisif et impératif. Nous louons encore une fois les efforts que déploient sans relâche le Secrétaire général et son Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, ainsi que tous les personnels de la MONUA et des organisations humanitaires qui, avec dévouement, dans des conditions dangereuses et au péril de leur vie, ont su relever les défis avec une remarquable détermination. Nous tenons aussi à souligner le rôle important joué par la troïka dans le processus de paix. Nous saluons la détermination dont elle fait preuve dans une situation extrêmement délicate.

Mais, hélas, comment peut-on expliquer le fait que l'on pose de nouveau ces engins de mort monstrueux appelés mines terrestres. Qui aurait jamais pu imaginer ou croire qu'à notre époque — dans ce monde civilisé et en pleine croissance qui s'apprête à entrer dans le prochain siècle — quiconque pourrait tolérer qu'on fournisse ou qu'on encourage la fourniture de mines à l'Angola ou à toute autre partie du monde en ce moment? Qui peut rester impassible, voire penser à Hiroshima ou Nagasaki : car cela est l'équivalent de toute mine posée dans la brousse africaine.

L'Angola reste le joyau de la région de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC). Seule une paix durable en Angola permettra à la région de réaliser son rêve de paix et de développement. Le peuple angolais, en proie depuis si longtemps aux souffrances et au désespoir, mérite comme nous tous de réaliser ce rêve. Nous formons des vœux pour que le message que le Conseil de sécurité enverra en particulier à l'UNITA produise l'effet recherché.

Nous appuyons le projet de résolution, et nous espérons que ceux qui ont le pouvoir de la faire appliquer s'y emploieront comme ils l'ont toujours fait. Nous prions pour la paix et la prospérité en Angola.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Malawi des aimables paroles qu'il m'a adressées. Je l'invite à reprendre le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

L'orateur suivant est le représentant du Brésil. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Valle (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais commencer par rendre une nouvelle fois un sincère hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Blondin Beye, pour les efforts inlassables qu'il déploie afin de maintenir le processus de paix en Angola. Il convient aussi de dûment noter le rôle important que joue la troïka des pays observateurs.

Notre débat se déroule aujourd'hui à la suite d'événements particulièrement inquiétants dans la nation soeur assiégée de l'Angola. Le rapport du Secrétaire général sur l'Angola, qui fait l'objet du document S/1997/640, donne le ton, bien sombre il faut le dire, à ce débat.

Depuis trois ans, l'ONU consacre à l'Angola des ressources matérielles et politiques considérables afin d'y

mettre en oeuvre le Protocole de Lusaka. Le Brésil a pris une part active à cette initiative et, comme il l'a été tout au long de cette période, il reste fermement attaché au processus de paix. Nous étions présents lors de la signature du Protocole de Lusaka, et nous sommes devenus un des principaux fournisseurs de contingents pour la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) depuis sa création. Notre participation à la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) est une nouvelle preuve de notre volonté indéfectible de participer aux efforts multilatéraux en vue de régler la crise angolaise par des moyens pacifiques.

Le conflit a déjà imposé un niveau intolérable de violence et de brutalité au peuple angolais, et ceux qui sont responsables de la prolongation des souffrances en Angola doivent assumer les conséquences de leur conduite absurde. Nous sommes convaincus que la nation angolaise est plus que prête à surmonter les traumatismes laissés par des années de guerre, et nous pensons que la création injustifiable d'obstacles à la paix doit être fermement réprouvée par la communauté internationale.

La patience de la communauté internationale est à bout, ce qui ne laisse au Conseil de sécurité d'autre choix que de recourir aux mesures préconisées dans le texte dont nous sommes saisis.

La position brésilienne en ce qui concerne les sanctions est bien connue. Les sanctions ne doivent pas être considérées comme une fin en soi. Il s'agit là d'un moyen sévère qui doit être réservé aux situations d'une extrême gravité. L'imposition de sanctions peut avoir des effets nuisibles sur les populations innocentes et les pays voisins, et il faut faire preuve de la plus grande retenue lorsqu'on en vient à envisager de mettre en oeuvre toute mesure prévue au Chapitre VII de la Charte. Les sanctions doivent être considérées comme un instrument de dernier recours lorsque les perspectives de parvenir à des résultats par des moyens diplomatiques ne semblent plus viables.

Cependant, il est devenu manifeste qu'en Angola nous nous trouvons face à une telle situation. Le cadre fourni par le Protocole de Lusaka est systématiquement sapé par l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) et, en tant que partie responsable d'avoir fait échouer les principales mesures prises pour instaurer la paix, l'UNITA doit être tenue pour responsable; M. Savimbi doit être tenu pour responsable.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis n'aurait pas été nécessaire si les dispositions du Protocole

de Lusaka avaient été dûment respectées. Ces dispositions n'auraient pas vu le jour si le degré des violations avait été moindre. La résolution peut ne pas être appliquée si l'UNITA, même à cette heure tardive, se montre véritablement et sans équivoque disposée à respecter les engagements qu'elle a pris envers le peuple angolais et la communauté internationale. Si ces mesures sont mises en oeuvre, l'UNITA ne pourra que blâmer son propre manque de perspicacité et sa cupidité.

Bien que toute manifestation d'optimisme semble à ce stade injustifiée, nous continuons de croire que la paix et la prospérité pour tous les Angolais sont à notre portée. Des événements importants se sont produits en Afrique australe, qui semblent annoncer une ère nouvelle de réconciliation entre les anciens belligérants. Compte tenu des événements dans les pays voisins, il est possible aujourd'hui d'espérer que l'oppression, la guerre civile, la discrimination institutionnalisée pourront être remplacées par la démocratie, le développement et une véritable renaissance de la culture africaine. En tant que pays extrêmement fier de son héritage africain et de ses liens historiques avec l'Angola, notre solidarité avec ceux qui recherchent véritablement la paix dans cette nation est un engagement ferme et permanent. La paix en Angola est une priorité pour mon gouvernement.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l'Argentine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Petrella (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais d'emblée, Monsieur le Président, vous adresser mes salutations et vous féliciter pour la manière dont vous avez dirigé le Conseil de sécurité. Cela traduit votre détermination personnelle et professionnelle à rechercher des solutions consensuelles et pragmatiques, qui a caractérisé votre pays tout au long de son histoire.

Je souhaiterais également demander à l'Ambassadeur Dahlgren, de la Suède, de transmettre ma reconnaissance à son prédécesseur, l'Ambassadeur Osvald, car sa présidence a été un modèle de transparence et de dévouement.

Le 16 avril dernier, nous avons participé avec satisfaction au débat du Conseil de sécurité. L'espoir d'un futur de paix, de stabilité et de dialogue semblait enfin poindre à l'horizon angolais. L'accession d'un nouveau Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale le 11 avril, la participation des députés de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) à l'Assemblée nationale et le début de la normalisation de l'État ont nourri cet espoir. Le

remplacement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) par la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) le 30 juin signifiait qu'on reconnaissait qu'une étape avait été achevée avec succès, le maintien de la paix en Angola, et qu'une nouvelle étape s'amorçait : la consolidation de la paix et la reconstruction sociale et économique du pays.

Malgré ces signes positifs, d'importantes tâches restaient à accomplir. Nous espérons, cependant, que les responsables pourraient de bonne foi régler leurs différends. Néanmoins, dans le dernier rapport du Secrétaire général, nous avons lu avec préoccupation que :

«Le processus de paix connaît actuellement ses moments les plus difficiles depuis la signature du Protocole de Lusaka.» (S/1997/640, par. 38)

En outre, le Secrétaire général constate que l'UNITA ne s'est pas acquittée des engagements pris en vertu du Protocole de Lusaka ni des obligations émanant de la résolution 1118 (1997) du Conseil de sécurité.

Par conséquent, un climat de tension et de méfiance semble s'être installé dans le pays. Les affrontements n'ont pas cessé, des activités de mobilisation de troupes ont été enregistrées et les tâches de vérification de la MONUA, en particulier dans les zones contrôlées par l'UNITA, font l'objet de restrictions. Sur le plan politique, l'extension de l'administration de l'État sur la totalité du territoire a été pratiquement paralysée.

La communauté internationale ne peut rester indifférente face à la stagnation du processus de paix en Angola. Ce sont là les raisons pour lesquelles il est opportun d'exhorter le Gouvernement angolais et l'UNITA à achever le processus de réconciliation. Ils sont tous deux responsables en dernier recours de son succès et doivent s'abstenir de toute mesure qui pourrait ramener une reprise des hostilités. Dans ce contexte, nous lançons un appel à l'UNITA afin qu'elle examine les motivations qui ont poussé le Conseil de sécurité à prendre aujourd'hui des mesures nouvelles et exceptionnelles. Enfin, nous demandons à nouveau instamment au Président dos Santos et à M. Savimbi de se rencontrer sur le territoire angolais et de se tourner résolument vers l'avenir.

Pour terminer, nous souhaitons exprimer notre reconnaissance pour les efforts déployés par la troïka, composée des États-Unis, de la Fédération de Russie et du Portugal, ainsi que par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Blondin Beye, du Mali. Nous adressons également notre

reconnaissance aux pays qui fournissent des contingents, en particulier la République soeur du Brésil, principal fournisseur. Enfin, nous souhaitons exprimer notre entière confiance au Secrétaire général pour son attachement personnel à cette importante cause africaine.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Argentine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Luxembourg. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Lucas (Luxembourg) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie se rallient à cette déclaration. La Norvège s'y associe également.

En dépit des efforts déployés depuis plus de huit ans par la communauté internationale en vue de trouver un règlement global, le processus de paix en Angola continue de se heurter à de graves difficultés. La détérioration de la situation sur le plan militaire et les retards que continue de prendre la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka sont même tels que le Secrétaire général estime dans son rapport que le processus de paix connaît actuellement ses moments les plus difficiles depuis la signature du Protocole de Lusaka.

L'Union européenne est extrêmement préoccupée par la persistance des tensions dans tout le pays, qui risque de compromettre les progrès réalisés au cours des 30 derniers mois. Elle invite instamment le Gouvernement angolais et, en particulier, l'UNITA à tout mettre en oeuvre pour améliorer la situation et à s'abstenir de recourir à la force.

Plus de six semaines se sont écoulées depuis l'adoption de la résolution 1118 (1997), et malgré de fréquents rappels, notamment par la voie de déclarations du Président du Conseil de sécurité, de l'Union européenne et de la médiation pour le processus de paix de la troïka des observateurs, l'UNITA ne s'est toujours pas conformée aux exigences de la communauté internationale. Ainsi, les informations présentées à la Commission conjointe en ce qui concerne les effectifs de ses forces armées, l'extension de l'administration de l'État et les activités de la station de radio Vorgan ne sont ni complètes, ni crédibles, et l'UNITA continue d'entraver le bon déroulement du programme de démobilisation.

L'Union européenne regrette fortement et considère comme inacceptables les refus persistants de l'UNITA de remplir ses obligations. Ces manoeuvres dilatoires jettent de sérieux doutes sur la sincérité de son engagement en faveur du processus de paix et rendent nécessaire l'imposition, par le Conseil de sécurité, de nouvelles mesures conformément aux résolutions précédentes du Conseil, et notamment de la résolution 864 (1993) du 15 septembre 1993.

L'Union européenne lance un appel pressant aux dirigeants de l'UNITA pour qu'ils mettent à profit la période de grâce avant l'imposition de mesures contraignantes, prévue dans la résolution soumise à l'examen du Conseil, afin de fournir de manière exhaustive les informations requises sur son personnel militaire, de démobiliser toutes les forces, de rétablir l'administration de l'État dans l'ensemble du pays et de transformer la station de radio Vorgan en une station non partisane. Au cas où l'UNITA manquerait de se conformer à ces engagements, les mesures décidées par le Conseil de sécurité devront être appliquées et pleinement vérifiées.

Compte tenu de la situation de sécurité, l'Union européenne souscrit, par ailleurs, à la proposition du Secrétaire général de retarder encore le retrait des unités militaires des Nations Unies se trouvant en Angola et de garder jusqu'à 2 650 militaires dans le pays afin de garantir l'achèvement du processus de démobilisation.

L'Union européenne partage aussi, dans ce contexte, l'avis du Secrétaire général qu'une rencontre entre le Président dos Santos et M. Savimbi contribuerait sensiblement à améliorer le climat politique et à faire avancer le processus de réconciliation nationale.

Au cours des dernières années, l'Union européenne a mis à la disposition du peuple angolais des moyens substantiels en vue de l'aider à réaliser une paix durable, la réconciliation nationale et le relèvement économique du pays. Nous sommes particulièrement alarmés par les attaques dirigées contre le personnel de l'ONU et des organisations non gouvernementales internationales. La liberté de circulation, la sûreté et la sécurité du personnel international, de leurs programmes et de leurs institutions doivent être assurées de manière impérieuse.

L'avenir du processus de paix repose essentiellement sur le Gouvernement angolais et l'UNITA, et ils doivent l'un et l'autre s'abstenir de toute action qui risque de déboucher sur une reprise des combats. Dans l'état actuel des choses, la communauté internationale s'attend, avant tout, à ce que l'UNITA s'acquitte de façon crédible et

inconditionnelle des obligations fondamentales découlant du Protocole de Lusaka.

L'Union européenne tient enfin à rendre hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Blondin Beye, ainsi qu'aux trois États observateurs pour leurs efforts en vue de parvenir à une paix durable en Angola.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Guinée une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, Mme Camara (Guinée) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Lesotho. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mangoela (Lesotho) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, comme vous l'avez fait observer à juste titre, le représentant de l'Angola a parlé en notre nom lorsqu'il vous a félicité de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. C'est donc un immense plaisir pour nous que de vous voir présider les débats sur cette question importante de l'ordre du jour. Le Lesotho et les autres pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) continueront à n'épargner aucun effort pour instaurer la paix en Angola, sachant que la stabilité dans ce pays est essentielle au développement et à la démocratisation de notre sous-région. Je voudrais également m'associer aux intervenants qui m'ont précédé pour féliciter votre prédécesseur pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de juillet.

Il y a quelques semaines, le Conseil a fait une déclaration dans laquelle il condamnait les mauvais traitements infligés au personnel des Nations Unies et des organisations humanitaires travaillant dans les zones contrôlées par l'UNITA. Cette condamnation suivait la déclaration commune de la Mission d'observation des Nations Unies en

Angola (MONUA) et des représentants des trois États observateurs — le Portugal, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique. Malgré des efforts inlassables déployés par la troïka et M. Blondin Beye, l'UNITA n'a toujours pas levé les obstacles qui entravent encore la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka.

Ma délégation a lu et noté avec une profonde préoccupation le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Angola, dont il ressort clairement que le processus de paix a déraillé et qu'une mesure décisive doit être prise pour éviter qu'il ne soit voué à l'échec. Nous sommes déçus de voir que, depuis l'inauguration il y a moins de six mois du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale, que nous avons saluée comme un pas dans la bonne direction, les aspirations légitimes du peuple angolais à la paix ont été une fois de plus déçues du fait que l'UNITA ne s'est pas conformée aux résolutions du Conseil de sécurité et ne s'est pas pleinement acquittée des obligations que lui impose le Protocole de Lusaka. Nous sommes particulièrement préoccupés de constater que les tensions en Angola du Nord se sont étendues rapidement aux provinces du centre et du sud, ce qui représente une grave menace pour le processus de paix.

La situation est d'autant plus troublante que l'UNITA a omis de donner des informations sur l'effectif de sa garde de sécurité et des lieux où elle se trouve et sur ce qu'on appelle la « police des mines », d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies, ainsi que du personnel des organisations non gouvernementales, autant de mesures qui sont essentielles au processus de paix. Il ne fait aucun doute que la communauté internationale s'impatiente de plus en plus face à l'intransigeance de l'UNITA et à son refus de s'acquitter de ses obligations. Parmi les questions clefs qui n'ont pas encore été réglées, figurent la normalisation de l'administration de l'État dans l'ensemble du pays, la transformation de la station de radio Vorgan en une station non partisane et la transformation de l'UNITA en un parti politique.

Il est certain que, depuis la signature du Protocole de Lusaka en 1994, le Conseil et, à travers lui, la communauté internationale ont parcouru un long chemin et beaucoup investi dans l'instauration de la paix en Angola. Au cours des années, nous avons souligné qu'il importait de mettre promptement en oeuvre les diverses tâches non encore achevées que prévoit le Protocole de Lusaka. Après l'en avoir imploré, nous avons attendu que l'UNITA s'acquittât de ses obligations. Tout cela a été en vain, et nos appels n'ont pas été entendus; en conséquence, les retards constatés

dans les progrès du processus de paix ont entraîné une grande frustration.

À cette étape critique du processus de paix en Angola, la communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent montrer leur détermination et leur attachement eu égard au processus de paix en envoyant un message ferme et catégorique à l'UNITA, à savoir qu'aucune autre procrastination ne sera tolérée. Le moment est venu pour le Conseil d'obliger l'UNITA à honorer pleinement et promptement ses engagements et à appliquer les résolutions du Conseil. Des mesures décisives doivent être prises pour que l'UNITA mette fin à ses tactiques dilatoires et coopère pleinement avec la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA). La liberté de mouvement et la sécurité du personnel de la MONUA et d'autres personnels internationaux doivent être assurées, et l'UNITA doit cesser de poser des mines et de faire obstacle aux activités de vérification de la MONUA.

C'est pour ces raisons que nous nous félicitons du projet de résolution dont le Conseil est saisi aujourd'hui qui, à notre avis, aborde certaines de ces questions. Il demande à l'UNITA de fournir des informations crédibles et détaillées sur ses forces armées non encore signalées à l'ONU afin que celles-ci puissent être recensées, désarmées et démobilisées. Nous espérons que l'UNITA entendra cet appel afin de mettre fin à la restauration de ses capacités militaires. En outre, le projet de résolution indique clairement que des mesures supplémentaires et plus radicales seront prises, si cela est nécessaire, pour ramener la paix en Angola. Ma délégation confirme qu'elle est prête à appuyer l'imposition de mesures supplémentaires si l'intransigeance de l'UNITA persiste.

Plus important encore, le projet de résolution s'adresse aux États Membres, qui doivent adopter les mesures nécessaires pour restreindre les mouvements du personnel de l'UNITA. Le succès des mesures envisagées dans le projet de résolution dépend de la coopération des États. Par conséquent, nous demandons instamment à tous les États Membres d'appliquer ces mesures et de redoubler d'efforts pour se conformer aux mesures précédentes imposées par le Conseil.

Ma délégation voudrait également réitérer son appui à la proposition du Secrétaire général tendant à ce que les unités militaires des Nations Unies demeurent dans le pays jusqu'à la fin d'octobre 1997. Nous sommes d'avis qu'une rencontre entre le Président dos Santos et M. Savimbi serait un signal clair de la volonté des deux dirigeants de faire avancer le processus de paix, et nous demandons donc

instamment au Représentant spécial du Secrétaire général de poursuivre les efforts qu'il déploie pour encourager les parties à se rencontrer dès que possible.

Je vais terminer en exprimant notre reconnaissance au Secrétaire général de son rapport informatif. Je remercie également, au nom de ma délégation, M. Alioune Blondin Beye, les membres de la troïka et le personnel de la MONUA de l'appui et du dévouement inébranlables dont ils font preuve à l'égard du processus de paix en Angola. Nous exprimons également notre reconnaissance à la communauté internationale pour l'appui précieux qu'elle apporte au peuple angolais au moment où il s'efforce de parvenir à une paix durable.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Lesotho des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Mozambique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. dos Santos (Mozambique) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation voudrait s'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous exprimer, Monsieur le Président, nos sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Nous sommes particulièrement heureux de vous voir présider les délibérations sur la question importante inscrite à l'ordre du jour du Conseil aujourd'hui. Nous aimerions également féliciter votre prédécesseur de la manière excellente dont il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois de juillet.

La dernière fois que nous avons pris la parole au Conseil de sécurité, nous nous sommes réjouis de la formation du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale en tant que pas important sur la voie menant à la stabilité et à la normalisation de la situation en Angola et à la cessation des souffrances endurées pendant de longues années par ce pays frère.

C'est avec une grave préoccupation et une grande déception que nous notons aujourd'hui que depuis la dernière réunion du Conseil de sécurité aucun progrès sensible n'a été réalisé dans le processus de paix angolais, malgré les mesures importantes qui ont déjà été prises. La tension militaire persistante qui affecte presque tout le pays a des incidences dangereuses sur la tendance à la stabilité et à la normalisation de la vie en Angola.

Ayant lu attentivement le rapport d'activité du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA), nous constatons une fois de plus que le processus de paix angolais connaît des revers dus à la procrastination persistante de l'UNITA s'agissant de l'application d'aspects importants du Protocole de Lusaka. La tension militaire augmente. La normalisation de l'administration de l'État dans l'ensemble du pays se heurte à de graves problèmes faute de coopération de la part de l'UNITA. La transformation de la station de radio Vorgan en une station non partisane n'a pas progressé, malgré les promesses répétées de l'UNITA de trouver une solution mutuellement acceptable. La tension qui prévaut s'est traduite par un sentiment d'insécurité et de méfiance, qui affecte le processus de réconciliation ainsi que la reconstruction et le développement du pays.

Nous demandons à l'UNITA et au Gouvernement angolais de s'abstenir de toute mesure qui pourrait conduire à une reprise des combats et causer de nouvelles souffrances au peuple martyr de l'Angola.

Nous demandons à l'UNITA de s'acquitter de ses obligations en appliquant des aspects importants du Protocole de Lusaka, tels que la démilitarisation totale de l'UNITA, l'achèvement de la démobilisation des forces restantes de l'UNITA, la coopération avec le Gouvernement dans le rétablissement de l'administration de l'État dans l'ensemble du pays, la transformation de la station de radio Vorgan en une station non partisane et l'authentique transformation de l'UNITA en parti politique.

Ma délégation appuie la recommandation du Secrétaire général tendant à reporter le retrait des unités militaires des Nations Unies de l'Angola pour donner aux parties une chance supplémentaire de mener à terme le processus de paix, et nous affirmons la nécessité d'assurer la sécurité du personnel des Nations Unies et d'autres personnels internationaux. Cependant, ce report ne devrait pas être considéré comme un signe de tolérance de la communauté internationale face aux actes de procrastination que connaît le processus de paix angolais.

Nous espérons que le Conseil de sécurité continuera d'exercer son autorité et de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'application de ses décisions, y compris les dispositions de la résolution 1118 (1997) du 30 juin 1997 et de la déclaration présidentielle du 23 juillet 1997.

Ma délégation apprécie les efforts entrepris par le Représentant spécial du Secrétaire général et par les repré-

sentants des États observateurs pour mettre le processus de paix angolais sur la bonne voie. Nous nous félicitons également de la déclaration faite le 13 août 1997 par le Président de l'Union européenne au sujet du processus de paix en Angola.

Nous demandons à la communauté internationale de continuer d'appuyer le peuple de l'Angola afin de l'aider à sortir de la situation précaire dans laquelle il se trouve actuellement. De notre côté, nous demeurons pleinement attachés au règlement de ce problème et nous continuerons d'appuyer d'une façon modeste mais constante nos frères et nos soeurs en Angola.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Mozambique des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Zimbabwe. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mapuranga (Zimbabwe) (*interprétation de l'anglais*) : Le Zimbabwe est profondément préoccupé par les événements qui se déroulent actuellement en Angola. Le processus de paix, sur lequel reposent tous nos espoirs de stabilité et de prospérité pour l'Angola s'est non seulement enlisé, mais a véritablement été menacé au cours des derniers mois, et est au bord de l'effondrement. La reprise de la guerre civile est une sombre perspective qu'on ne saurait purement et simplement passer sous silence.

Il a fallu beaucoup de temps, en particulier à l'UNITA, pour s'acquitter pleinement des engagements contractés en vertu du Protocole de Lusaka. Cela, de même que la reprise des hostilités et les rapports et rumeurs faisant état d'accumulation d'armes, de la poursuite des recrutements et de camps d'entraînement, a sérieusement sapé le processus de paix en Angola.

Nous nous associons à la communauté internationale pour exiger que l'UNITA s'acquitte immédiatement des obligations que lui impose le Protocole de Lusaka, notamment la démilitarisation de toutes ses forces et de la « police des mines » et leur intégration dans l'armée nationale, la transformation de sa station de radio Vorgan en une station de radio non partisane et la pleine coopération au processus de normalisation de l'administration de l'État sur l'ensemble de l'Angola.

J'aimerais rappeler qu'à maintes reprises par le passé le Conseil de sécurité a failli imposer des sanctions à

l'encontre de l'UNITA du fait du refus persistant de cette partie de s'acquitter des engagements librement consentis dans le cadre du Protocole de Lusaka. Le processus de paix en Angola a généralement avancé par à-coups, et bien trop souvent cela a été dû à l'inertie de l'UNITA, de même qu'aux initiatives symboliques prises à la dernière minute pour faire face aux menaces internationales de mesures plus sévères et face aux pressions croissantes visant à maintenir le processus de paix sur les rails. Évidemment, on ne devrait pas permettre qu'une telle situation persiste, et moins encore qu'elle prédomine. Nous demandons par conséquent à tous ceux qui peuvent contribuer à remettre le processus de paix sur les rails de le faire.

À cet égard, le Zimbabwe appuie pleinement une décision du Conseil de sécurité visant à imposer d'autres mesures punitives et coercitives à l'encontre de l'UNITA, et nous engageons le Conseil à adopter à l'unanimité le projet de résolution dont il est saisi. Nous sommes mécontents de l'attitude de l'UNITA et, en même temps, nous voulons démontrer et réaffirmer notre engagement de faire en sorte que le processus de paix en Angola et la destinée de ce pays ne soient plus compromis par des intérêts bornés, égoïstes et partisans.

En même temps, nous demandons au peuple angolais de faire preuve du maximum de retenue et de s'abstenir de tout acte susceptible d'aboutir à une reprise des hostilités.

Enfin, le Zimbabwe appuie la recommandation formulée par le Secrétaire général tendant à ce que le retrait des unités militaires des Nations Unies se trouvant en Angola soit reporté à la fin d'octobre 1997, étant entendu qu'il est prévu de mener celui-ci à bien avant la fin de novembre 1997, pourvu que la situation sur le terrain et les progrès accomplis en ce qui concerne les éléments encore inachevés du processus de paix le permettent. En conséquence, le Zimbabwe a déjà informé le Secrétaire général que son contingent d'observateurs, ainsi que le commandant de la Force, le général Philip Sinbada, resteront au service de la Mission d'observation des Nations Unies.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Canada. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Karsgaard (Canada) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a à peine quatre mois, les représentants des États Membres se sont réunis dans cette salle pour prendre acte d'un événement majeur dans le processus de paix en Angola. La formation du Gouvernement d'unité et de réconcilia-

tion nationale s'accompagnait de l'espoir que les dernières clauses du Protocole de Lusaka seraient bientôt remplies, marquant ainsi la fin de trois décennies de guerre civile. Aujourd'hui, cet espoir semble faiblir.

Je voudrais exprimer la profonde préoccupation du Canada face aux tensions qui règnent en Angola en ce moment. La fragilité croissante du processus de paix nous inquiète vivement, et nous déplorons les grandes souffrances que subit le peuple angolais. Ce peuple a besoin, et mérite, de vivre dans un environnement sûr et stable.

Nous nous félicitons du rapport intérimaire du Secrétaire général et nous sommes entièrement d'accord avec lui lorsqu'il indique que

«Les progrès réalisés au cours des 30 mois précédents sont gravement compromis par les tensions qui persistent dans tout le pays» (*S/1997/640, par. 38*).

De même, nous partageons son opinion selon laquelle la dégradation du processus de paix résulte principalement des retards mis par l'UNITA à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du Protocole de Lusaka. Il appartient aux deux parties de faire preuve de modération et de retenue. Le Canada demande instamment aux deux parties, et particulièrement à l'UNITA, de renoncer à l'affrontement et de s'engager de toute urgence dans un dialogue constructif, accompagné de mesures positives en faveur de la mise en oeuvre des clauses du Protocole de Lusaka.

L'accord du 18 août dernier concernant la normalisation de l'administration centrale, intervenu au sein du Groupe intersectoriel central, constitue une preuve bienvenue que le progrès est toujours possible. Il en est de même du rapport de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola concernant une diminution des programmes de propagande hostile diffusés sur les ondes de Vorgan, la station de radio de l'UNITA. Mais il appartient à l'UNITA de mettre en oeuvre un nombre supplémentaire de mesures en accord avec la lettre et l'esprit du Protocole de Lusaka, y compris des mesures concernant le recensement, le désarmement et la démobilisation de ses troupes.

Nous approuvons l'insistance avec laquelle le Conseil de sécurité demande que l'UNITA mette en oeuvre immédiatement les obligations stipulées dans le projet de résolution dont le Conseil est saisi, et nous accorderions également notre appui à une décision du Conseil de sécurité qui imposerait les sanctions recommandées par le projet de résolution s'il advenait que l'UNITA ne réussisse pas à

prendre les actions concrètes et irréversibles demandées par ledit projet.

Le Canada attache un grand prix à ses relations avec l'Angola. Nous avons été particulièrement heureux de travailler de concert avec les Angolais pour faire face à l'une des pires situations mondiales concernant les mines antipersonnel. Nous leur avons apporté notre appui financier pour des activités de sensibilisation au danger des mines antipersonnel et au déminage. Les rapports indiquant que de nouvelles mines sont posées dans certaines régions du pays nous préoccupent grandement. Si ces rapports s'avéraient véridiques, cela marquerait un pas en arrière pour l'Angola, qui possède déjà l'un des taux les plus élevés d'amputés au monde, tant en termes absolus que relatifs. Il s'agirait aussi d'un pas en arrière dans les efforts mondiaux pour éliminer le fléau des mines antipersonnel.

Le Canada s'est félicité de la consolidation de la paix et de la stabilité en Afrique au cours des dernières années, ce qui a semé les germes d'une plus grande prospérité pour le continent. Les nations et les institutions africaines, en particulier l'Organisation de l'unité africaine, ont été les promoteurs de ce processus. Nous voulons donc joindre notre voix à celle des autres dirigeants africains et lancer un appel à la paix et à la réconciliation en Angola, de façon que tous les Angolais puissent bénéficier de la prospérité qui s'ensuivrait si la paix se matérialisait enfin dans ce pays si riche en ressources.

Nous voulons, à notre tour, remercier le Secrétaire général, son Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, et les représentants des trois États observateurs — le Portugal, la Fédération de Russie et les États-Unis — pour les efforts incessants qu'ils déploient afin d'aider le peuple angolais à parvenir à la paix.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Jele (Afrique du Sud) (*interprétation de l'anglais*) : Le rapport du Secrétaire général attire notre attention sur la dégradation de la situation sécuritaire en Angola qui, faute de mesures, pourrait avoir des conséquences néfastes sur les efforts actuels du Représentant spécial du Secrétaire général et des représentants des trois États observateurs, visant à désamorcer les tensions politiques et militaires.

Au mois d'avril dernier, l'Afrique du Sud s'est associée à la communauté internationale pour saluer la mise en place du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale, mesure annonçant une nouvelle ère de paix en Angola. Depuis, nous avons nourri l'espoir que la participation de l'UNITA à ce gouvernement contribuerait à la mise en oeuvre intégrale du Protocole de Lusaka et poserait les fondements d'une paix durable. Mais les tensions actuelles qui règnent dans la quasi-totalité du pays, dont il est fait état dans le rapport du Secrétaire général, semblent démentir notre optimisme et suggérer que les acquis pourraient être compromis. Les États membres de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) attachent la plus grande importance à la normalisation de l'administration de l'État et à la paix en Angola. Ce serait là une contribution vitale à l'élargissement de la stabilité dans l'ensemble de notre sous-région.

Même si la communauté internationale continue de faire des efforts louables, le succès du processus de paix est tributaire du plein engagement des deux parties. À cet égard, nous réitérons avec force le fait que le Président dos Santos et M. Savimbi devraient se rencontrer en territoire angolais. Nous pensons que cette rencontre tant attendue donnera à ces deux dirigeants l'occasion de s'attaquer aux principaux obstacles à la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka et permettra de faire avancer le processus de paix. Il faut faire tout ce qui est possible pour que cette réunion soit convoquée dans les plus brefs délais. Afin de créer un climat propice à la rencontre, il importe que les parties respectent le cessez-le-feu et s'abstiennent de tout acte d'hostilité.

Il est essentiel que l'UNITA présente à la Commission conjointe des renseignements vérifiables sur les armes détenues et les effectifs qu'elle continue de contrôler. L'UNITA doit également assurer la sécurité du personnel des Nations Unies et s'abstenir d'imposer des restrictions aux tâches de vérification et de surveillance qui lui sont confiées, conduite qui gêne les travaux de la Commission conjointe et constitue ainsi un grave obstacle au processus de paix.

La question de la démilitarisation est une obligation fondamentale aux termes du Protocole de Lusaka. Cependant, l'absence de coopération de l'UNITA a retardé l'enregistrement de ses forces auprès des Nations Unies et, par conséquent, leur intégration aux Forces armées angolaises n'a pu se faire comme prévu. En outre, la mobilisation par l'UNITA de ressources militaires, la campagne de recrutement et l'intensification de la propagande hostile illustrent bien la gravité de la situation. Vu cette atmosphère très

tendue, il n'est pas surprenant que des attaques militaires aient éclaté entre l'UNITA et les Forces armées angolaises. C'est là une grave source de préoccupation d'autant qu'il y a eu destruction de villages et mort de civils innocents. Ces accrochages sont de mauvais augure pour le processus de paix et ne peuvent qu'aggraver le risque d'un conflit grave. Ils illustrent la nécessité urgente de démobiliser au plus vite les commandants de l'UNITA et les officiers de la police angolaise.

Il faut se souvenir que l'UNITA est largement tenue pour responsable de cette guerre civile qui a causé tant de ravages et de souffrances au peuple angolais. Compte tenu de cette expérience amère et du climat explosif résultant des activités de l'UNITA, il peut paraître logique que cet organe exerce les pressions les plus fermes sur l'UNITA pour que celle-ci respecte ses engagements. Nous pensons qu'il ne faut plus permettre au Protocole de Lusaka d'être impunément enfreint par l'UNITA. Le moment est venu pour le Conseil de sécurité d'agir de façon décisive et pour que l'UNITA respecte ses engagements. Les tentatives d'apaisement à l'endroit du Conseil par des concessions fragmentaires et insuffisantes, à la veille d'importantes délibérations de ce dernier, ne sauraient être tolérées davantage.

C'est pourquoi l'Afrique du Sud appuie le projet de résolution soumis au Conseil de sécurité. Nous appuyons également la recommandation du Secrétaire général de reporter le retrait des unités militaires des Nations Unies se trouvant en Angola et de garder sur place un effectif militaire appréciable jusqu'à la fin du mois d'octobre 1997, et ce afin de donner aux parties une nouvelle chance de mettre en oeuvre le Protocole de Lusaka. L'angoisse qui étreint le peuple angolais depuis des années doit prendre fin.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est la représentante de la Guinée. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Camara (Guinée) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous adresser les remerciements du Groupe africain, au nom duquel j'ai l'honneur de prendre la parole, pour la tenue des présentes assises dont l'ordre du jour porte sur la situation en Angola. Je voudrais également exprimer mes remerciements à tous les membres du Conseil de sécurité pour leurs efforts inlassables et pour l'oeuvre remarquable que notre Organisation n'a cessé d'accomplir en vue d'une solution de la situation angolaise.

Le rapport sur la situation en Angola que l'Ambassadeur Afonso Van Dunem «Mbinda», Représentant perma-

ment de l'Angola, a présenté au Groupe africain, le 25 août dernier, est inquiétant. Le recrutement par l'UNITA de quelque 2 000 individus et l'existence, selon ce rapport, de neuf camps militaires en pleine activité est une source de préoccupation.

Le Conseil de sécurité a reconnu et déclaré que la responsabilité ultime de la mise en oeuvre du processus de paix incombe au peuple angolais. Le Conseil ne devrait plus espérer que l'UNITA respectera un jour ses souhaits alors que le Gouvernement angolais a été très compréhensif en répondant aux appels du Conseil de sécurité et de la communauté internationale. L'UNITA a ouvertement adopté une attitude belliqueuse et de résistance en mettant au conditionnel toute coopération.

L'UNITA n'a respecté ni les résolutions du Conseil de sécurité ni les vœux de la communauté internationale. Le Protocole de Lusaka, qui constitue la base de la formation du Gouvernement d'unité nationale, a été, depuis sa signature, impunément violé.

Le moment est venu pour l'UNITA d'apprécier les pleins pouvoirs du Conseil de sécurité. Car si les représentants de l'UNITA membres du Gouvernement d'unité nationale continuent de jouer, en vrais patriotes, un rôle constructif en Angola, ceux-là qui se sont spécialisés dans le banditisme et le carnage demeurent les vrais ennemis de la paix et du peuple angolais qui a tant souffert.

Il est indéniable que l'ultime responsabilité de la réussite du processus de paix incombe au peuple angolais. Cependant, le Conseil de sécurité a la responsabilité de s'assurer que le processus de paix n'est pas menacé et qu'en cas de menace il utilisera tous les moyens nécessaires pour le préserver.

Il ne faudrait pas autoriser la destruction des résultats du travail remarquable fait par S. E. M. Kofi Annan et son digne Représentant spécial en Angola, M. Blondin Beye, en raison du comportement non coopératif et irresponsable de l'UNITA. Et c'est pourquoi nous demandons au Secrétaire général et à son Représentant spécial de poursuivre leurs efforts inlassables pour la paix, la stabilité et la sécurité en Angola. Nous exhortons le Conseil de sécurité, dans l'intérêt de la paix en Angola, à imposer à l'UNITA des sanctions globales et appropriées en vue de sauvegarder la paix fragile dont jouit en ce moment l'Angola.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'invite la représentante de la Guinée à reprendre la place qui lui est réservée sur le côté de la salle du Conseil.

Je voudrais à ce stade remercier les orateurs qui sont intervenus jusqu'à présent pour la façon dont ils ont alimenté les débats. Je crois qu'il ressort clairement des 11 interventions de ce matin que ceux qui ont pris la parole au titre de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil sont dans l'ensemble d'accord avec l'approche sur laquelle repose le projet de résolution que nous sommes sur le point de mettre aux voix.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi, tel qu'oralement révisé, sous sa forme provisoire.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Fedotov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La Fédération de Russie, en tant que membre des trois pays observateurs du règlement en Angola, est impatiente de voir le processus de paix enregistrer des progrès soutenus et d'assister au rétablissement rapide de la paix et de la conciliation. Mettre fin aux nombreuses années de conflit en Angola serait non seulement une bénédiction pour le peuple de ce pays et tous les États de la région, mais représenterait aussi un important succès pour les opérations de maintien de la paix de l'ONU et pour la communauté internationale en général. Les événements récents survenus en Angola — la mise en place du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale — avaient renforcé notre espoir d'un règlement imminent et définitif du conflit.

Malheureusement, ces espoirs, de même que les aspirations des Angolais eux-mêmes à un avenir de paix et de sécurité, ne se sont pas encore concrétisés. Pire encore, il y a un risque réel de voir le processus de paix s'inverser. La détérioration de la situation exige un examen très minutieux de la part du Conseil de sécurité et du Secrétaire général, ainsi que des efforts plus soutenus de la part du Représentant spécial du Secrétaire général et de la Mission des Nations Unies en Angola, ainsi que de la part des trois États observateurs. Compte tenu de l'évolution de la situation, il est tout à fait justifié de revoir le calendrier de retrait des contingents militaires des Nations Unies déployés en Angola.

La communauté internationale est en droit d'exiger que le Gouvernement angolais — et surtout l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) — mènent à bien sans nouveau retard les éléments encore inachevés du

processus de paix et s'abstiennent de tout acte susceptible de détériorer la situation.

C'est précisément ce qui a guidé la Russie au moment de la rédaction, avec les autres membres de la troïka, du projet de résolution dont le Conseil est saisi aujourd'hui. Comme il est clairement indiqué dans le projet de résolution, l'UNITA est la principale responsable de la situation actuelle. C'est à cette organisation qu'il faut s'en prendre si la mise en oeuvre des dispositions du Protocole de Lusaka a été complètement paralysée et si nous n'avons reçu aucune information fiable sur le désarmement et la démobilisation imminents des forces armées de l'UNITA. L'UNITA ne respecte pas le processus de démobilisation de ses troupes. Selon certaines sources, des soldats déjà démobilisés et de nouveaux civils ont été recrutés. La station de radio Vorgan poursuit sa propagande hostile et des obstacles continuent d'entraver le travail des représentants de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA). La déclaration de l'UNITA, en date du 11 août, et, surtout, ses véritables activités ne répondent pas de manière satisfaisante aux exigences du Conseil de sécurité. Tout ceci montre le peu d'intérêt qu'a le chef de l'UNITA, M. Savimbi, à poursuivre la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka et à faire de son organisation un véritable parti politique.

La communauté internationale a déjà averti à plusieurs reprises l'UNITA qu'une telle attitude obstructionniste était inacceptable, dans l'espoir que ces avertissements seraient bien compris. Malheureusement, il n'en a rien été. L'UNITA défie l'ONU et le Conseil de sécurité. Nous estimons que la communauté internationale ne peut que réagir en conséquence.

Le projet de résolution élaboré par la troïka prévoit des sanctions supplémentaires contre l'UNITA. Ces mesures sont bien ciblées et concrètes et n'affecteront pas les dirigeants de l'UNITA qui sont membres du Parlement, du Gouvernement ou coopèrent avec la Commission conjointe. Il est prévu des dispositions pour le report de l'application des sanctions et pour leur éventuelle levée, ainsi que pour l'adoption de sanctions supplémentaires contre l'UNITA si celle-ci ne s'acquittait pas pleinement et dans les plus brefs délais de ses obligations qui lui incombent en vertu du Protocole de Lusaka. Il s'agit là à notre avis d'un avertissement sévère mais indispensable pour que l'UNITA comprenne que la communauté internationale est à bout de patience et qu'elle n'acceptera plus ni les obstacles à l'application du processus de paix en Angola, ni le non-respect des décisions de la communauté internationale.

Nous espérons cependant que ce délai de grâce accordé à l'UNITA sera correctement interprété et permettra à l'UNITA de porter un regard objectif sur les faits dont on la tient responsable et d'entreprendre enfin ce que l'on attend d'elle depuis longtemps. Nous espérons que cela nous permettra de ne pas recourir aux sanctions supplémentaires contre l'UNITA prévues dans le projet de résolution. C'est ce que nous souhaitons très sincèrement.

M. Konishi (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Le processus de paix en Angola a franchi une étape importante, en avril dernier, lorsque d'importants progrès ont pu être accomplis, notamment la formation d'un Gouvernement d'unité de réconciliation nationale. On espérait alors que la paix et la stabilité s'établiraient enfin en Angola. Cependant, depuis lors la situation s'est détériorée à tel point que le Secrétaire général, dans son rapport en date du 13 août, a dû déclarer que le processus de paix se heurtait à des difficultés parmi les plus graves qu'il ait connues depuis la signature du Protocole de Lusaka. C'est une situation extrêmement regrettable et grave.

Comme l'indique le projet de résolution sur lequel nous sommes sur le point de nous prononcer, c'est l'UNITA qui doit porter l'essentiel de la responsabilité de l'impasse actuelle. Malgré les appels répétés du Conseil de sécurité, l'UNITA n'a cessé de faillir aux obligations qui lui incombent en vertu du Protocole de Lusaka. Aussi le Conseil doit-il aller au-delà des pressions verbales et prendre une décision au sujet des mesures concrètes contre l'UNITA, qui sont prévues dans le projet de résolution. L'UNITA peut encore éviter que ces mesures lui soient imposées en prenant immédiatement des mesures véritables pour respecter ses engagements à la dernière minute. C'est en fait ce que nous voulons tous au sein de la communauté internationale, et nous demandons instamment à l'UNITA de le faire.

Le Japon attache une très grande importance à l'efficacité de ces mesures, pour lesquelles la coopération des États voisins est indispensable. L'UNITA doit se souvenir que le Conseil de sécurité est prêt à envisager de nouvelles mesures au cas où elle persisterait dans son refus de respecter ses obligations.

Si c'est essentiellement l'UNITA qui a failli à ses engagements concernant le processus de paix, le Gouvernement angolais doit lui aussi respecter toutes ses obligations et coopérer pleinement avec la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA). L'une et l'autre parties doivent assurer la liberté de déplacement et la sécurité du personnel de la MONUA, cesser d'entraver les activités de vérification de la MONUA et s'abstenir de tout

recours à la force qui pourrait faire obstacle à la pleine mise en oeuvre du processus de paix.

La rencontre tant attendue du Président dos Santos et de M. Savimbi sur le territoire angolais pourrait aussi grandement contribuer à lever les principaux obstacles qui se dressent sur la voie d'une stabilité durable. Nous engageons donc les deux parties à entamer des pourparlers sérieux afin de trouver un moyen mutuellement acceptable d'organiser cette rencontre.

La communauté internationale espère que de nouveaux progrès auront lieu dans le processus de paix angolais et elle surveillera, comme elle l'a fait jusqu'ici, les activités futures du Gouvernement angolais et de l'UNITA. Elle continuera d'aider le processus de paix à condition que les parties s'efforcent sérieusement d'honorer leurs engagements. Le Japon recherchera lui aussi les moyens d'apporter toute l'aide possible à l'Angola, compte dûment tenu de la situation dans le pays.

Pour terminer, je voudrais réitérer la reconnaissance de mon gouvernement au Secrétaire général, à son Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, au personnel de la MONUA et aux trois pays observateurs qui s'efforcent tous sans relâche de promouvoir la paix et la stabilité en Angola.

M. Lidén (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais tout d'abord m'associer à la déclaration que le représentant du Luxembourg a faite au nom de l'Union européenne.

Le processus de paix en Angola est gravement menacé. Il ne faut épargner aucun effort pour le remettre sur la bonne voie. Les mécanismes pour la réalisation d'une paix durable en Angola sont clairement définis dans le Protocole de Lusaka. Nous demandons instamment aux deux parties de s'acquitter de toutes les obligations qui leur incombent en vertu de ce protocole et de se montrer une fois pour toutes attachées à la paix et à la réconciliation.

Il paraît évident que l'UNITA retarde le processus de paix. L'UNITA n'a pas pris les mesures irréversibles qui s'imposent pour honorer les obligations qui lui incombent en vertu du Protocole de Lusaka. Nous croyons le moment venu pour le Conseil de sécurité de prendre une décision qui fera comprendre sans équivoque à M. Savimbi que la communauté internationale ne saurait tolérer plus longtemps qu'il fasse de l'obstruction.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis est très clair. Il indique exactement à l'UNITA ce qu'elle doit faire pour éviter les sanctions. Les mesures qui entreront en vigueur si l'UNITA ne se plie pas aux exigences du Conseil visent les dirigeants de l'UNITA. Elles n'affecteraient pas le commun des hommes en Angola. Toutes les précautions sont prises à des fins humanitaires. Mais les chances de dialogue et de poursuite du processus de paix ne sauraient être entravées.

La Suède votera pour le projet de résolution.

L'Angola a besoin de la réconciliation nationale. Elle ne sera réalisée que par la négociation et un dialogue menés de bonne foi. Toute tentative de remporter la victoire par la force serait vouée à l'échec et ne pourrait que prolonger les souffrances du peuple angolais.

Le Président dos Santos et M. Savimbi doivent manifester à nouveau leur attachement au processus de paix en se rencontrant dès que possible. Une telle rencontre pourrait donner l'impulsion nécessaire au processus de paix.

La situation en Angola met en danger le personnel des Nations Unies et des autres organisations internationales. La Suède engage les deux parties, et notamment l'UNITA, à coopérer pleinement avec la MONUA et à assurer la liberté de déplacement et la sécurité du personnel des Nations Unies et des autres organisations internationales. Le harcèlement et les mauvais traitements subis par les hommes et les femmes qui se trouvent en Angola pour dispenser leur aide sont inacceptables.

Nous nous félicitons de voir que le Secrétaire général, tout en procédant au retrait d'Angola des unités militaires des Nations Unies, continuera de tenir compte à la fois de la situation sur le terrain et des progrès accomplis en ce qui concerne les éléments inachevés du processus de paix. En raison des menaces à la paix en Angola, il a été nécessaire de reporter le retrait des troupes des Nations Unies se trouvant en Angola.

La Suède tient à exprimer sa reconnaissance pour le travail accompli par le Secrétaire général, son Représentant spécial, M. Beye, les trois pays observateurs — le Portugal, la Fédération de Russie et les États-Unis — et le personnel de la MONUA. Leurs efforts restent essentiels pour amener la paix en Angola.

M. Włosowicz (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord dire combien ma délégation est déçue par la tournure prise récemment par les événements

en Angola, événements qui ont forcé les membres du Conseil de sécurité et beaucoup d'autres délégations à venir dans cette salle pour débattre de l'adoption de mesures supplémentaires à l'encontre de l'UNITA. Cela n'aurait pas dû se produire. Nous devrions pouvoir maintenant nous réjouir des résultats obtenus grâce à de nouveaux progrès dans le processus de réconciliation en Angola et contempler l'avenir avec optimisme. C'était du moins le sentiment qui prévalait parmi nous au mois de juin, quand nous avons débattu pour la dernière fois de la question. Nous étions alors prêts à féliciter les parties de leurs réalisations, car nous pensions que la raison l'emportait. Mais nous voyons aujourd'hui que tel n'était pas le cas et que le Conseil doit une nouvelle fois agir pour protéger le processus de paix délicat, complexe et interminable.

Les tensions politiques et les hostilités actuelles en Angola constituent l'une des crises les plus graves que le pays ait connues depuis la signature du Protocole de Lusaka en 1994. Elles menacent même d'entraîner à nouveau l'Angola dans la guerre civile. Nous pensons comme le Secrétaire général que, si les deux parties au conflit assument une lourde responsabilité dans l'avenir du processus de paix, la situation actuelle est principalement due au fait que l'UNITA tarde à honorer ses obligations. En dépit des déclarations faites et de certaines mesures concrètes prises par l'UNITA ces derniers jours, son attitude générale est vraiment décourageante. Les retards apportés à la normalisation de l'administration de l'État, la propagande hostile, le désarmement et la démobilisation incomplets de toutes les troupes de l'UNITA sont les exemples les plus frappants de ce manque de coopération.

Plus gênant encore est le fait que l'UNITA n'a pas fourni d'informations complètes et dignes de foi sur le nombre et la localisation de ses troupes et des armes en sa possession. Cela est inadmissible.

La question de savoir comment amener les parties à un conflit à coopérer et à honorer leurs engagements demeure et reste sans réponse. Le dialogue, la persuasion et les pressions politiques sont probablement les moyens les plus communément employés pour amener les parties à cette coopération. Aujourd'hui, où l'échange d'informations est si rapide et se fait pratiquement sans entrave, ces méthodes gagnent sans doute en importance. Dans le monde d'aujourd'hui, les révélations de la presse sont aussi une aide. Mais, comme l'exemple de l'Angola le prouve, tout cela n'est pas suffisant, et, malheureusement, cela est souvent le cas.

Cela nous amène maintenant à la question des sanctions. Personne n'est partisan des sanctions car elles font souffrir. Nous aurions préféré ne pas recourir du tout aux sanctions. Et, pourtant, nous sommes sans cesse confrontés à des circonstances qui justifient l'imposition de sanctions. Pourquoi? Parce qu'elles sont considérées comme le dernier ressort. Aujourd'hui, nous sommes face à de telles circonstances.

En élaborant le projet de résolution dont nous sommes saisis, les membres du Conseil ont examiné soigneusement et de manière approfondie le régime de sanctions que nous sommes sur le point d'imposer à l'UNITA. La question a été examinée très soigneusement. Nous étions tous conscients de sa gravité. Nous sommes satisfaits que les aspects humanitaires de ce régime particulier aient été dûment pris en compte. Le fait que nous ayons été en mesure de mettre au point un texte acceptable assez rapidement montre combien nous étions déterminés à sauver le processus de paix en Angola.

Il reste un peu de temps — 33 jours pour être exact — avant que le projet de résolution ne soit mis en oeuvre. Il existe donc toujours une possibilité d'éviter ces sanctions. Nous espérons vivement que les dirigeants de l'UNITA l'examineront sérieusement et reprendront rapidement une coopération effective. L'Angola attend, l'Afrique attend, le monde entier attend. La communauté internationale a parfaitement le droit de manifester son impatience, voire son exaspération — si l'on veut bien me passer le mot — car elle a consacré beaucoup de son énergie et de ses moyens à tenter d'aider ce pays beau et potentiellement prospère, qui a été déchiré par tant de guerres et de souffrances.

Je voudrais ajouter que la Pologne s'associe à la déclaration faite par le Luxembourg au nom de l'Union européenne.

M. Park (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : La République de Corée est gravement préoccupée par la situation tendue qui règne en Angola et par les attermoissements que subit le processus de paix. Étant donné les incidences graves pour la paix et la sécurité de la région, on ne doit pas laisser le processus de paix s'inverser. Contrairement à nos attentes, la participation tant attendue de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) au Gouvernement angolais au mois d'avril dernier n'a pas ouvert la voie à une véritable réconciliation nationale. Les événements intervenus dans la région voisine ont également contribué à rendre la situation tendue et indécise. Le processus de paix a perdu son élan et, comme le Secré-

taire général le signale dans son rapport, il connaît ses moments les plus difficiles depuis la signature du Protocole de Lusaka.

En dépit de nombreux avertissements lancés par le Conseil, l'UNITA ne s'est toujours pas acquittée des obligations que lui impose le Protocole de Lusaka et de celles que les résolutions pertinentes du Conseil ont à maintes reprises préconisées. Le retard pris par le processus de paix inflige à son stade final non seulement des souffrances insupportables au peuple angolais, mais constitue aussi une menace importante pour la région. À cette étape cruciale, nous estimons que la communauté internationale doit intervenir avec sérieux et détermination afin de mener le processus de paix à son terme. Nous appuyons donc le projet de résolution dont le Conseil est saisi aujourd'hui, qui prévoit des mesures supplémentaires qui devront être imposées à l'UNITA au cas où celle-ci ne s'acquitterait pas de ses obligations aux termes du Protocole de Lusaka dans un délai donné.

Nous appelons l'attention des dirigeants de l'UNITA sur le fait que les mesures énoncées dans le projet de résolution ne visent pas à punir l'UNITA mais à l'amener à coopérer. Dans l'intérêt de la paix, l'UNITA peut et doit arrêter l'horloge qui joue contre elle. Nous espérons qu'ils désarmeront et démobiliseront tout leur personnel, qu'ils renonceront aux méthodes de propagande hostile et qu'ils coopéreront à la normalisation de l'administration de l'État avant la fin du mois prochain.

Aujourd'hui la décision du Conseil ne vise pas à réduire l'engagement pris par la communauté internationale d'aider à promouvoir le processus de paix en Angola. La Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) et le Représentant spécial du Secrétaire général continueront d'aider les parties à mettre en oeuvre le processus de paix.

Nous réitérons notre gratitude et notre appui au Secrétaire général, à son Représentant spécial, M. Beye, au personnel de la MONUA et aux trois États observateurs de leurs efforts et de leur dévouement. Compte tenu du changement de la situation sur le terrain, nous souscrivons également à la recommandation du Secrétaire général de maintenir la présence des unités militaires des Nations Unies jusqu'à la fin de novembre.

À cet égard, nous voudrions rappeler aux parties angolaises que l'assistance internationale si nécessaire pour le relèvement et la reconstruction de leur pays est entravée par la tension qu'elles ont créée. Le Gouvernement de la République de Corée apporte une contribution de l'ordre de

250 000 dollars pour aider à la démobilisation des anciens combattants, outre les contingents qu'elle a fournis antérieurement à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), convaincue que les difficultés que traverse actuellement le processus de paix seraient rapidement surmontées grâce aux efforts concertés des parties angolaises elles-mêmes et de la communauté internationale. Nous soulignons une fois encore à cet égard l'importance d'une rencontre trop longtemps différée entre le Président de l'Angola et le chef de l'UNITA en dépit des appels répétés lancés par la communauté internationale.

Pour terminer, nous réitérons notre espoir sincère que la raison l'emportera chez les parties angolaises, en particulier l'UNITA, afin que la communauté internationale puisse voir la conclusion heureuse du processus de paix dans un avenir très proche.

M. Mahugu (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : Notre dernière séance officielle sur l'Angola, en juin dernier, a été caractérisée par l'espoir et l'encouragement. Notre optimisme a été exprimé par le représentant de l'Angola lorsqu'il a fait observer que :

«Après avoir suivi un chemin long et ardu, le Protocole de Lusaka aborde enfin sa phase finale. Même s'il reste encore beaucoup à faire, ses effets positifs apparaissent maintenant si clairement que nous sommes confiants en l'avenir.» (S/PV.3795, p.4)

C'est donc avec une grande déception que ma délégation rappelle la 3795e séance du Conseil de sécurité au cours de laquelle il a adopté la résolution 1118 (1997) créant la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA).

La raison d'être de la MONUA était de maintenir une certaine présence internationale et d'encourager l'achèvement de la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka, ainsi que de consolider les acquis qui avaient été réalisés dans le processus de paix. La MONUA devait également jouer un rôle essentiel dans le renforcement de la confiance et créer le climat de confiance nécessaire pour ouvrir la voie à la consolidation de la démocratie et au relèvement économique de l'Angola. En tout état de cause, l'investiture du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale en avril 1997 a permis d'espérer que les efforts déployés par la communauté internationale portaient leurs fruits. La création de la MONUA montrait la détermination de la communauté internationale ainsi que son optimisme de voir s'achever avec succès le processus de paix angolais.

C'est dans ce contexte que la communauté internationale attendait que se réalisent des progrès raisonnables dans la mise en oeuvre complète du relèvement et de la reconstruction économique de l'Angola. À cet égard, l'extension de l'administration de l'État, la formation des Forces armées angolaises, l'intégration du personnel de l'UNITA dans la police, la transformation de l'UNITA en un parti politique, la démilitarisation complète de l'UNITA et la transformation de la station de radio Vorgan en une station de radio non partisane devraient aujourd'hui être achevés.

Il est désormais tout à fait clair que l'UNITA n'est pas disposée à s'acquitter de ses obligations dans la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka, lequel est le cadre convenu pour la paix en Angola. Cela en dépit des nombreux appels lancés par le Conseil de sécurité dans ses diverses déclarations, en particulier la résolution 1118 (1997) et la déclaration présidentielle du 23 juillet.

Le présent projet de résolution exige, entre autres, que l'UNITA s'acquittere immédiatement des obligations que lui impose le Protocole de Lusaka et donne un aperçu des mesures qui seront mises en place si tel n'était pas le cas, mesures qui sont à la fois opportunes et appropriées. En votant pour le projet de résolution, le Kenya qui participe au processus de paix en Angola depuis 1975, tient à faire connaître sa déception face à la situation qui sévit actuellement en Angola. Ma délégation est convaincue que la communauté internationale est à bout de patience et que le moment est venu de prendre des mesures contre l'UNITA qui a retardé la mise en oeuvre de ses obligations que leur impose le processus de paix. L'UNITA devrait prendre en considération les ressources énormes que la communauté internationale a consacrées au processus de paix en Angola.

Je souhaiterais souligner qu'outre les nombreux Angolais tués ou blessés au cours du conflit, des membres du personnel international ont également perdu leur vie en s'efforçant de régler ce conflit.

En adoptant cette décision aujourd'hui, nous espérons que l'UNITA prendra au sérieux les préoccupations de la communauté internationale et respectera les dispositions du Protocole de Lusaka afin qu'il ne soit pas nécessaire de prendre les mesures prévues dans le projet de résolution.

Pour terminer, ma délégation tient à remercier le Secrétaire général et son Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, le personnel de la MONUA et les pays de la troïka pour leurs efforts constants en vue de renforcer le processus de paix en Angola.

M. da Rosa (Guinée-Bissau) : Le 6 février 1996, le Conseil de sécurité a organisé le premier débat orienté sur la situation en Angola. Nous nous sommes réjouis de cet événement, d'autant plus qu'il s'agit là d'un pays frère et ami, avec lequel la Guinée-Bissau partage un héritage culturel et linguistique séculaire et entretient d'excellentes relations de fraternité. L'histoire et ses vicissitudes, comme vous le savez, ont tracé un passé commun à ces deux peuples. Au milieu du XVe siècle, deux navigateurs portugais ont débarqué sur le continent africain : Nuno Tristao, en Guinée-Bissau en 1426 et Diogo Cao, en Angola en 1492. Depuis lors, les événements historiques ont forgé des relations socio-culturelles entre ces deux peuples et leur a tracé un destin commun dans l'espace et le temps à la recherche d'un nouvel horizon.

Cinq cents ans après, une lutte armée a été déclenchée en Angola en 1962 et en Guinée-Bissau en 1963, en vue de l'indépendance et de l'émancipation de nos peuples respectifs. C'est ainsi donc que la Guinée-Bissau a proclamé son indépendance le 24 septembre 1973 et que l'Angola a proclamé la sienne, le 11 novembre 1975, suite à la signature de l'Accord d'Alvor.

Plus de 20 ans après la proclamation de nos indépendances respectives, le hasard de l'histoire a fait que la Guinée-Bissau se retrouve aujourd'hui parmi les membres du Conseil de sécurité pour débattre de la situation en Angola toujours dépourvue de paix et de tranquillité.

Point n'est besoin pour nous de réaffirmer à ce stade l'importance que nous accordons aux questions angolaises et combien nous nous sommes attachés à tout ce qui les concerne et les intéresse à la fois, étant donné qu'à maintes reprises, dans plusieurs circonstances, la Guinée-Bissau a démontré ses préoccupations et réitéré ses bonnes dispositions à l'égard de la recherche d'une paix durable en Angola. C'est dans cet état d'esprit que nous avons participé dès les premiers temps à plusieurs opérations de maintien de la paix en Angola.

Le 23 juillet, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration présidentielle faisant suite aux dispositions de la résolution 1118 (1997), par laquelle il a exhorté les parties concernées, notamment l'UNITA, à se conformer aux engagements pris en vertu du Protocole de Lusaka. Voilà qu'aujourd'hui, conformément à la déclaration présidentielle du 23 juillet, notre Conseil est appelé de nouveau à faire une mise à jour sur la situation en Angola à la lumière du rapport du Secrétaire général. Ce rapport, auquel nous partageons l'ensemble des préoccupations exprimées par le Secrétaire général, nous démontre clairement que le proces-

sus de paix en Angola se heurte à de graves difficultés à l'heure où nous avons espéré que, trois ans après la signature du Protocole de Lusaka, les parties angolaises, notamment l'UNITA, auraient su conjuguer les efforts nécessaires en vue de régler l'ensemble des questions politiques et militaires en suspens.

Malheureusement, les récents événements nous laissent très réticents, voire même sceptiques, quant à l'avenir du processus de paix en Angola. Nous estimons que l'application intégrale de l'Accord de paix et du Protocole de Lusaka par les différentes parties est la condition *sine qua non* pour le rétablissement et la consolidation de la paix en Angola.

De ce fait, nous exhortons de nouveau l'UNITA à respecter sans ambages les engagements pris récemment concernant la reprise de la normalisation de l'administration de l'État, la communication des informations pertinentes sur l'effectif de la garde personnelle du chef de l'UNITA et celui de la police des mines ainsi que la transformation de la radio Vorgan en une station non partisane.

Les paragraphes 12 à 14 du rapport du Secrétaire général sur les aspects militaires préoccupent sérieusement la délégation de la Guinée-Bissau. Nous demandons aux parties, en particulier l'UNITA, de faire preuve d'un maximum de retenue et de coopérer pleinement avec la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) en vue de réduire les tensions qui persistent dans certaines provinces. Il ne saurait être acceptable pour quiconque que le personnel de la MONUA puisse être victime d'actes de harcèlement tels que ceux qu'on a pu constater ces derniers temps.

Nous considérons que tout retard dans l'application intégrale du Protocole de Lusaka entraîne des conséquences néfastes dans l'ensemble du processus de paix en Angola. À ce propos, nous tenons à réaffirmer notre conviction selon laquelle la consolidation de la paix en Angola dépendra de la contribution et de la bonne volonté de tous les Angolais, en un mouvement de sursaut national capable de rassembler dans une parfaite synergie toutes les compétences disponibles.

Beaucoup de moyens financiers ont été déployés pour assurer le bon fonctionnement du maintien de la paix en Angola considérée d'ailleurs comme la chose la plus importante jusqu'ici. C'est dire combien est grande la responsabilité qui nous incombe de continuer de veiller à ce que tout se poursuive comme prévu en vue de la pleine exécution du Protocole de Lusaka. Cette responsabilité, du point de vue de ma délégation, ne saurait être effective si la communauté

internationale n'envisage pas dès maintenant les moyens financiers appropriés visant à faire face à l'oeuvre gigantesque de la reconstruction nationale que les Angolais entreprendront au-delà de ce processus. Car nous estimons que la situation économique en Angola devrait mériter une attention spéciale, compte tenu de sa spécificité caractérisée malheureusement par une guerre dévastatrice de plus de 30 ans qui a détruit l'ensemble de l'infrastructure du pays et désorganisé son système socio-économique.

Nous lançons un appel pressant aux institutions financières internationales ainsi qu'aux pays bailleurs de fonds afin qu'ils respectent leurs engagements pris lors de la table ronde, tenue à Bruxelles en septembre 1995, visant à la réconciliation nationale en Angola.

Avant de terminer, nous voulons formuler de nouveau l'espoir que le Président dos Santos et M. Savimbi puissent se rencontrer en Angola le plus tôt possible, en vue de créer un climat de confiance combien nécessaire et déterminant à la fois pour la consolidation de la paix en Angola en ce moment crucial de son histoire.

En outre, la Guinée-Bissau souhaiterait, en ce moment précis, rendre un hommage bien mérité à l'action du Secrétaire général qui, dès son entrée en fonctions, s'y est employé résolument avec le soutien de son Représentant spécial, M. Blondin Beye, du personnel de la MONUA et des pays membres de la troïka qui, tous et de manière concertée, oeuvrent activement au règlement du problème angolais.

Pour terminer, s'agissant du projet de résolution dont nous sommes saisis, la Guinée-Bissau votera en sa faveur tout en espérant que son contenu servira à accélérer le processus de paix en Angola, conformément à la lettre et à l'esprit de l'Accord de paix et des dispositions pertinentes du Protocole de Lusaka.

M. Wang Xuexian (Chine) (*interprétation du chinois*) : Les difficultés actuelles du processus de paix en Angola inquiètent et attristent profondément la Chine. Il y a deux ans, nous nous sommes félicités de la signature du Protocole de Lusaka, qui faisait naître un espoir de paix pour le peuple angolais dont le pays était déchiré par la guerre. Il y a quatre mois seulement, nous avons salué l'établissement du Gouvernement angolais d'unité et de réconciliation nationale et nous l'avons considéré comme le début d'une ère nouvelle en Angola.

Cependant, ce n'est qu'en mettant sérieusement en oeuvre les mesures énoncées dans le Protocole de Lusaka et

les accords conclus par le Gouvernement angolais et l'UNITA que l'on pourra véritablement rétablir la paix et la stabilité, et que le peuple angolais pourra connaître à nouveau la paix et la stabilité. Malheureusement, ce que nous avons vu en Angola depuis un certain temps c'est la reprise des conflits dans certaines parties du pays, de nouveaux retards dans le rétablissement de l'administration de l'État et l'échec de la démilitarisation des forces de l'UNITA. Si cette situation persiste, il sera très difficile de réaliser la paix en Angola.

Le peuple angolais attend la paix depuis longtemps. La communauté internationale a fait également des efforts considérables pour régler la question angolaise. À cette dernière étape critique du processus de paix angolais, toute mesure irresponsable prise dans le cadre du processus de paix va à l'encontre des intérêts fondamentaux du peuple angolais. Nous ne pensons pas que le Conseil doive prendre de nouvelles mesures contre l'UNITA conformément aux vœux du peuple angolais pour assurer des progrès sans à-coups et l'achèvement du processus de paix angolais.

Comme nous le savons tous, la Chine a toujours adopté une approche prudente à l'égard des sanctions. Cependant, afin de parvenir rapidement à la paix en Angola, et à titre exceptionnel, la Chine ne s'opposera pas aux mesures contenues dans le projet de résolution dont nous sommes saisis, et elle votera pour.

Nous espérons que l'UNITA mesurera la situation, modifiera sa ligne de conduite qui va à l'encontre de la volonté du peuple sur la question de la paix, renoncera au séparatisme et achèvera rapidement la démilitarisation de ses forces, évitant ainsi la mise en oeuvre des mesures susmentionnées. Nous espérons que l'UNITA retrouvera la voie de l'unité et de la coopération et, sous la direction unifiée du Gouvernement angolais d'unité et de réconciliation nationale, apportera sa contribution à la prompte réalisation d'une paix et d'une réconciliation nationale et à la reconstruction et au développement en Angola.

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Le fait que le Conseil de sécurité se penche une fois de plus sur la situation en Angola reflète à nouveau l'importance que la communauté internationale attache aux efforts de paix déployés dans ce pays frère d'Afrique. La communauté internationale est préoccupée par l'impasse grave dans laquelle se trouve le processus de paix et elle souhaite voir les relations de méfiance qui existent entre les parties devenir des relations constructives, fondées sur la confiance mutuelle, la coexistence et la réconciliation. Elle souhaite également voir l'intérêt suprême de la nation prévaloir, de

sorte que ses espoirs puissent se réaliser et que les Angolais eux-mêmes parviennent à mettre fin à la tragédie qu'ils vivent depuis plus de deux décennies.

La délégation égyptienne a soigneusement examiné le rapport S/1997/640 du Secrétaire général sur la situation en Angola. Nous voudrions exprimer notre reconnaissance pour les efforts déployés par le Secrétaire général, son Représentant spécial, M. Blondin Beye, et la Mission d'observation des Nations Unies en Angola. Ils accomplissent tous leurs tâches d'une manière efficace, dans des circonstances difficiles, aggravées encore par le fait que l'une des parties ne coopère pas pleinement avec la mission internationale.

Le rapport du Secrétaire général indique clairement que le processus de paix est parvenu à un tournant décisif, et que les progrès réalisés au cours de ces deux ans et demi sont menacés par le retard que l'UNITA met à s'acquitter des obligations que lui impose le Protocole de Lusaka : la démobilisation totale, la capacité du Gouvernement angolais de rétablir l'administration de l'État dans l'ensemble des territoires angolais, la transformation de la station de radio Vorgan en une station non partisane et la transformation de l'UNITA en véritable parti politique. Comme l'a dit, à juste titre, le Secrétaire général, la communauté internationale attend que ces obligations majeures soient honorées fidèlement et sans conditions.

D'autre part, il est regrettable que le paragraphe 13 du rapport indique qu'en juillet dernier plus de 120 vols ont atterri sur des aéroports contrôlés par l'UNITA et que de nouvelles mines sont posées sur des routes importantes. Ces pratiques confirment le désir de l'UNITA de s'ériger en État dans l'État. Cela est inacceptable après la formation du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale.

Pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouve actuellement la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka il faut une ferme volonté politique et un choix clair de la part de l'UNITA, qui doit renoncer à l'option de guerre, devenir un parti politique et s'abstenir de ses anciennes pratiques qui retardent l'application des accords de paix. Nous sommes convaincus que cela ne sera possible que si la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité et les pays de la troïka, exercent des pressions appropriées sur l'UNITA et l'obligent à s'acquitter de ses obligations.

Le paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution dont nous sommes saisis demande à tous les États d'empêcher l'entrée sur leur territoire ou le transit des membres de la famille des dirigeants de l'UNITA, à l'exception des personnalités dont la présence est nécessaire au bon fonc-

tionnement du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale, de l'Assemblée nationale et de la Commission conjointe. Bien que nous appuyions pleinement l'idée maîtresse du projet de résolution, je voudrais exprimer les réserves de l'Égypte sur le fait d'étendre ces mesures aux familles des dirigeants de l'UNITA, car cela constitue une violation d'un principe juridique : *nulla poena sine crimine*, en d'autres termes pas de châtement sans crime. Il est inadmissible de punir des familles dont le seul crime est leur lien de parenté avec ces dirigeants. En outre, cette mesure pourrait constituer une forme de châtement collectif, notion que l'Égypte rejette fermement par principe.

Malgré cette réserve d'ordre général, le fait que l'UNITA s'obstine à défier la volonté de la communauté internationale, son refus de se conformer au Protocole de Lusaka et l'approbation par le Gouvernement du projet de texte, nous ont amenés à accepter à regret le projet de résolution dont le Conseil est saisi, étant bien entendu qu'il ne constituera pas un précédent dans les annales des résolutions du Conseil de sécurité.

Nous espérons que l'UNITA mettra à profit le temps qui reste d'ici le 30 septembre pour répondre à la volonté de la communauté internationale, telle qu'elle est représentée dans les résolutions du Conseil, et pour honorer les engagements qu'elle a pris dans le cadre du Protocole de Lusaka. Cela fournirait au Conseil une occasion de réexaminer les mesures énoncées dans le projet avant qu'elles n'entrent en vigueur.

La délégation égyptienne réaffirme qu'elle appuie pleinement les recommandations formulées par le Secrétaire général sur la force de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA), en particulier celle de retarder le retrait des unités militaires des Nations Unies et de garder dans le pays quelque 2 650 militaires jusqu'à la fin d'octobre, ainsi que le lien qui a été établi entre le retrait de ces personnels et l'achèvement de tous les aspects militaires du Protocole de Lusaka. Cela est absolument nécessaire si nous voulons assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel des organisations internationales. L'Égypte appuie la demande faite au Secrétaire général, qui souligne l'importance d'une rencontre entre le Président dos Santos et M. Savimbi, sur le territoire national de l'Angola, le plus tôt possible, afin d'éliminer les obstacles actuels.

Tout en tenant compte des réserves que j'ai exprimées à propos de certaines mentions que l'on y trouve, la délégation égyptienne votera pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

M. Berrocal Soto (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation s'associe aux orateurs qui m'ont précédé pour exprimer sa vive inquiétude face à la stagnation du processus de paix en Angola. Le Gouvernement de ce pays et l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) sont les principaux responsables de l'aboutissement de ce processus. En outre, les deux parties sont obligées de faire preuve de retenue et s'abstenir de tout acte susceptible de compromettre le succès de ce processus. Sinon, il n'y aura jamais de paix juste et durable en Angola.

Malheureusement, à l'heure actuelle l'une des parties — l'UNITA — ne contribue pas comme il convient au processus de paix. Ses retards injustifiables à s'acquitter des obligations qu'elle il a contractées il y a deux ans en vertu du Protocole de Lusaka sont la principale cause des difficultés actuelles. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport du 13 août 1997, l'UNITA doit démobiliser et démanteler ses forces armées. À cette fin, et conformément aux dispositions du Protocole de Lusaka, elle doit fournir des informations complètes et crédibles aux Nations Unies concernant le personnel militaire et armé qu'elle contrôle.

Dans ce contexte, nous condamnons toute intention de la part de ce groupe de réarmer et de réorganiser ses forces armées, ainsi que de poser des mines dans certaines parties du territoire qu'il contrôle — inquiétude exprimée dans le rapport du Secrétaire général. De même, l'UNITA doit transformer la radio Vorgan en une station de radio non partisane, et elle doit cesser immédiatement toute propagande hostile tant contre les Nations Unies que contre les organisations internationales à vocation humanitaire. Les parties doivent s'efforcer de mettre en place une culture de la paix en Angola et de ne pas inciter à la haine ou de rouvrir les vieilles plaies de la guerre.

À ce stade du processus de paix, le Conseil de sécurité a parfaitement le droit d'exiger que l'UNITA permette l'accès inconditionnel des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales au territoire qu'elle contrôle, afin que ceux-ci puissent apporter une assistance humanitaire aux réfugiés et aux personnes déplacées. Dans ce contexte, il est indispensable que les deux parties assurent la sécurité et la liberté de tout le personnel international se trouvant en Angola, en particulier de celui de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA).

Du fait que l'UNITA n'a pas rempli toutes ces obligations, le Conseil de sécurité doit envisager l'imposition de sanctions contre elle et contre ses dirigeants. Une fois de plus, ma délégation tient à dire, comme elle l'a déjà fait à

d'autres occasions, que tout régime de sanctions ne saurait être qu'un moyen temporaire d'exercer des pressions sur les gouvernements ou entités qui menacent la paix et la sécurité internationales. Ainsi, les sanctions sont un moyen de légitime défense collective de la société internationale dans le cadre du régime juridique établi par la Charte des Nations Unies. En conséquence, les sanctions ne doivent pas devenir une méthode plus ou moins camouflée de faire la guerre ou d'intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la juridiction interne des États. Les sanctions doivent être soigneusement conçues dans le but de modifier les politiques illégales du Gouvernement ou de l'entité en question. Les sanctions ne doivent donc pas constituer une forme de châtement infligé à une population innocente, et il faut toujours les interpréter de façon restrictive.

Dans ce contexte, il importe de signaler les aspects positifs du projet de résolution dont nous sommes saisis. Premièrement, les sanctions n'entreront en vigueur qu'après un délai raisonnable, qui permettra à l'UNITA de se remettre sur le droit chemin et de s'abstenir de ses politiques illégales avant l'application de ces mesures. De même, les sanctions sont destinées à agir contre les dirigeants de l'UNITA et son fonctionnement en tant qu'entité politique, de façon à éviter que la population civile n'ait à souffrir des conséquences de sanctions économiques. En outre, le projet souligne la nécessité de faire des exceptions sur la base de considérations d'ordre humanitaire et établit le principe que les demandes de cette nature doivent être examinées favorablement. De même, le projet à l'étude fait montre d'un degré élevé d'adaptabilité et de souplesse concernant la meilleure manière d'appliquer ces mesures coercitives.

Lors des consultations privées, ma délégation, comme d'autres, a exprimé une série de réserves au sujet de la référence aux membres de la famille proche des dirigeants de l'UNITA, car une telle référence pourrait, d'une certaine manière, imputer une responsabilité à un individu simplement parce qu'il est membre de la famille. Ceci est contraire à la tradition juridique sur laquelle se fonde l'ordre démocratique légal. La résolution que nous allons adopter, une fois tous les amendements apportés, tient dûment compte de cette réserve de principe et établit les mécanismes appropriés pour que les droits fondamentaux des personnes innocentes en Angola ne soient pas violés.

En adoptant ce projet de résolution, le Conseil de sécurité enverra un message clair et catégorique à M. Savimbi et aux dirigeants de l'UNITA. Nous espérons que ce message sera bien compris et que ces sanctions se transformeront effectivement en un facteur positif de pression internationale en faveur de la paix en Angola.

M. Larraín (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Le récent rapport du Secrétaire général sur la situation en Angola, que nous avons examiné la semaine dernière, nous donne des nouvelles fort peu encourageantes sur les perspectives du processus de paix dans ce pays. En effet, d'après ce rapport, au cours des deux derniers mois et demi, on a enregistré des reculs dans différents domaines, ce qui a menacé les acquis et nuit à la viabilité du processus de paix dans son ensemble.

Outre la détérioration de la situation militaire, qui remet en question le cessez-le-feu, des dispositions importantes du Protocole de Lusaka n'ont toujours pas été appliquées, notamment celles relatives aux informations qui doivent être fournies sur la démobilisation des forces militaires et celles ayant trait à la normalisation de l'administration de l'État. En même temps, des restrictions à la liberté de mouvement ont été imposées au personnel de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA), et ses activités de vérification ont été, à maintes reprises, entravées.

Des indications sur des préparatifs militaires à grande échelle dans certaines parties du pays ne font que confirmer les appréhensions selon lesquelles les succès obtenus depuis la signature du Protocole de Lusaka, en novembre 1994, sont sérieusement menacés. Dans ce contexte, le report du retrait des unités militaires des Nations Unies se trouvant en Angola, que recommande le Secrétaire général, est, à notre avis, la réaction la plus appropriée face à la situation qui prévaut aujourd'hui dans ce pays.

L'Angola se trouve à une étape décisive sur la voie de la consolidation du processus de paix. Nous pensons qu'il incombe à l'União Nacional para a Independência de Angola (UNITA) de manifester, dans les faits, son adhésion à ce processus. Il faut donc cesser les tergiversations, mettre fin aux promesses non tenues, appliquer les résolutions pertinentes du Conseil et régler les éléments encore inachevés du Protocole de Lusaka. Ce protocole demeure le cadre obligatoire pour les parties et la voie incontournable vers la réalisation de la paix en Angola. Cet instrument contient les droits et les obligations librement consenties par les parties, et rien ne justifie, quelles que soient les circonstances, que l'on s'écarte, ouvertement ou tacitement, de ses dispositions.

Ma délégation apprécie les efforts qui sont déployés pour remettre le processus de paix en Angola sur les rails. Dans ce contexte, nous appuyons l'initiative du Secrétaire général d'encourager une rencontre entre le Président dos Santos et M. Savimbi sur le territoire national angolais afin de lever les obstacles qui freinent la prompte mise en

oeuvre du Protocole de Lusaka. Nous pensons qu'une telle réunion pourrait améliorer le climat de confiance entre les parties, ce qui est indispensable pour rétablir le dialogue et dissiper les menaces au processus de paix.

Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Beye, de ses initiatives et démarches tendant à rapprocher les parties.

Nous savons gré également aux trois États observateurs au processus de paix en Angola de leurs démarches, et nous les remercions en particulier de nous avoir recommandé une ligne d'action à suivre en ce moment décisif du processus de paix en Angola.

De l'avis de ma délégation, l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) doit voir dans cette nouvelle mesure du Conseil non pas simplement une sanction, mais aussi un nouvel appel urgent que lui lance la communauté internationale pour qu'elle reprenne le chemin des accords de paix qu'elle a librement signés.

En définitive, c'est uniquement à l'UNITA et à ses dirigeants qu'incombe la responsabilité de déterminer si les mesures additionnelles du Conseil sont mises en oeuvre.

Il appartient aujourd'hui aux deux parties, et plus particulièrement à l'UNITA, de déterminer si la paix sera pleinement consolidée ou si la guerre reprendra, avec son cortège de morts, de destructions et de souffrances pour le peuple angolais.

Il faut que les dirigeants des parties se demandent vraiment ce que veut le peuple angolais après tant d'années de conflit, et ils doivent agir en conséquence.

Nous pensons que la paix, tellement évanescence dans cette région du continent africain, mérite une nouvelle chance. C'est pour cette raison que nous appuyons ce projet de résolution.

M. Monteiro (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : Le Portugal s'associe à la déclaration faite par le représentant de la présidence de l'Union européenne.

Dans le préambule du projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi, ce dernier déplore le fait que l'UNITA a failli aux obligations qui lui incombent en vertu des «Acordos de Paz», du Protocole de Lusaka et de ses propres résolutions pertinentes, en particulier la résolution 1118 (1997). Le projet de résolution déclare également que

la situation régnant actuellement en Angola compromet la paix et la sécurité internationales dans la région.

Dans son premier rapport intérimaire sur la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA), le Secrétaire général note que les progrès réalisés au cours des 30 mois précédents sont gravement compromis par les tensions qui persistent dans tout le pays, et il en conclut que l'état de choses actuel résulte manifestement des retards mis par l'UNITA à s'acquitter des obligations qui lui reviennent en vertu du Protocole de Lusaka.

Le Secrétaire général indique également que la démilitarisation totale de l'UNITA, le rétablissement de l'administration de l'État dans l'ensemble du pays, la transformation de la station de radio Vorgan en une station non partisane et l'authentique transformation de l'UNITA en parti politique sont des impératifs de la mise en oeuvre du processus de paix. En tant qu'État observateur du processus de paix, le Portugal appuie pleinement cette approche.

La communauté internationale suit de très près toutes les vicissitudes du processus de paix en Angola. La patience et la détermination sont certainement les mots essentiels pour comprendre le travail du Conseil de sécurité à cet égard. Il ne faut pas oublier qu'entre la signature des «Acordos de Paz», le 31 mai 1991, et la fin de l'année 1996, le Conseil de sécurité a adopté 21 résolutions ayant directement trait à la situation en Angola. En outre, il y eu 25 déclarations présidentielles sur la même question. Et je dois ajouter qu'en 1997, cet organe a déjà adopté quatre résolutions et publié trois déclarations présidentielles sur la même question.

À certains égards, cette opération statistique illustre également la persistance des obstacles qui freinent la mise en oeuvre intégrale du processus de paix en Angola, en particulier du fait que l'UNITA continue de ne pas assumer ses obligations librement consenties au titre des «Acordos de Paz» et du Protocole de Lusaka. En 1992, l'UNITA a refusé d'accepter les résultats des élections en Angola, même après que le Conseil de sécurité eut souscrit à la déclaration du Représentant spécial du Secrétaire général indiquant que les élections avaient été dans l'ensemble libres et régulières et demandant à l'UNITA d'en respecter les résultats. Le peuple angolais s'est vu refuser la possibilité de mettre fin à ce conflit interne par la voie d'élections démocratiques, sans perdant ni gagnant sur le champ de bataille. C'est la guerre la plus dévastatrice que l'Angola ait jamais connue qui a résulté de cette situation.

Deux ans plus tard, l'UNITA a encore eu l'occasion de retrouver la voie de la paix. Le Protocole de Lusaka, signé le 20 novembre 1994, a introduit dans le processus de paix la notion de partage du pouvoir politique, qui n'avait pas été prévue dans l'accord signé en 1991. Le Président du Conseil de sécurité a ensuite déclaré que ce Protocole et les accords de paix de 1991 devaient jeter les bases d'une paix durable en Angola.

La situation actuelle en Angola semble constituer un paradoxe loin d'être anodin. D'un côté, l'UNITA participe au Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale, ses députés participent aux activités de l'Assemblée nationale, et certains de ses généraux et autres officiers supérieurs, ainsi que 1 000 hommes de troupe, ont été incorporés au sein des Forces armées angolaises. Mais, par ailleurs, l'UNITA s'efforce d'avoir une armée fantôme, sa machine de propagande est mobilisée contre le processus de paix et, enfin, mais tout aussi important, elle a pu empêcher l'extension de l'administration de l'État à l'ensemble du territoire. L'Assemblée nationale a approuvé le statut particulier du Président de l'UNITA en tant que chef du principal parti d'opposition, mais M. Savimbi continue de refuser de rencontrer le Président Eduardo dos Santos à Luanda.

Le processus de paix en Angola se trouve à une étape décisive. Il exige des dirigeants de l'UNITA des mesures positives et décisives au lieu des tactiques habituelles de dernière minute et de concessions faites à contre-cœur à la veille de délibérations du Conseil de sécurité. Ces tactiques sont inacceptables, inutiles et injustifiées. La communauté internationale a demandé à l'UNITA de respecter ses propres engagements. Les atermoiements ne peuvent plus se substituer à une véritable réconciliation nationale ni à une paix durable en Angola.

L'UNITA doit comprendre que son attitude actuelle ne laisse pas au Conseil de sécurité d'autre option crédible que celle d'imposer des sanctions additionnelles. Cela vise à encourager l'UNITA à aller dans la bonne direction. Nous voulons qu'elle revienne au processus de paix; nous ne voulons pas l'en exclure. Le Portugal continue d'espérer, à l'instar des autres membres du Conseil de sécurité, que, le 30 septembre, il ne sera pas nécessaire de mettre en vigueur les sanctions. Cela signifierait que les dirigeants de l'UNITA ont pleinement compris le message que nous leur adressons aujourd'hui.

Le Portugal appuie également la proposition du Secrétaire général de retarder encore le retrait des unités militaires des Nations Unies se trouvant en Angola et de garder dans le pays jusqu'à 2 650 militaires jusqu'à la fin d'octo-

bre 1997, compte tenu de la situation sur le terrain et du souhait exprimé par le Gouvernement angolais de garder dans le pays une importante présence des Nations Unies jusqu'à l'achèvement du processus de démobilisation. Le Portugal maintiendra sa participation à la MONUA et fournira une équipe médicale à la mission ainsi que des observateurs de police civils et militaires.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que le Conseil de sécurité offre à l'UNITA une nouvelle occasion de respecter les obligations auxquelles elle a librement souscrit en 1991 et 1994. À présent, l'UNITA est en mesure de profiter des fruits du partage du pouvoir politique et de la réconciliation nationale. Le peuple angolais mérite pleinement de voir disparaître les germes de la guerre. Nous espérons que, cette fois, les dirigeants de l'UNITA comprendront qu'il n'y a pas de meilleure option que la paix, la démocratie et le progrès, et qu'ils agiront en conséquence. La communauté internationale n'en attend pas moins de l'UNITA.

M. Richardson (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Lorsque les parties angolaises ont conclu leur accord historique à Lusaka, en 1994, les États-Unis ont accueilli la nouvelle avec un optimisme prudent. Notre optimisme s'est renforcé au fur et à mesure que les camps de cantonnement se remplissaient d'anciens combattants de l'UNITA. Notre optimisme s'est accru avec la formation du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale en avril dernier. Depuis, cependant, le processus est interrompu.

Nous sommes gravement préoccupés de voir que l'UNITA n'a pas assumé certaines de ses principales obligations, que le processus de paix n'avance pas et que le peuple angolais est à nouveau menacé par une éventuelle reprise des combats. Nous ne pouvons rester sans rien faire en espérant que les parties remettront d'une façon ou d'une autre le processus de paix sur la bonne voie. L'enjeu est trop grand pour l'Angola et pour la paix en Afrique australe.

Les États-Unis auraient préféré que le Conseil de sécurité adopte le projet de résolution dont nous sommes aujourd'hui saisis. Toutefois, selon le dernier rapport du Secrétaire général, l'UNITA a maintenu sa force armée, interrompu virtuellement l'extension de l'administration de l'État et poursuivi sa campagne de propagande antigouvernementale par le biais de sa station de radio Vorgan. En d'autres mots, l'UNITA a refusé d'oeuvrer à la paix et à la réconciliation nationale.

Nous continuons, toutefois, d'espérer que l'UNITA reprendra le chemin de la paix. Nous exhortons l'UNITA à

mettre à profit le temps dont elle dispose d'ici le 30 septembre pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du Protocole de Lusaka. Nous espérons qu'avant cette date le Secrétaire général sera en mesure d'informer le Conseil que l'UNITA respecte ses obligations.

Si l'UNITA n'agit pas maintenant, les sanctions entreront en vigueur. Nous pensons que ces sanctions sont énergiques, pratiques et applicables. Les États-Unis restent prêts à envisager d'autres mesures que le Conseil pourrait prendre au cas où l'UNITA ne s'exécuterait pas.

Nous rappelons au Gouvernement angolais que lui aussi doit respecter les engagements que lui impose le Protocole de Lusaka. Il doit continuer à faire preuve de modération et à s'abstenir de toute décision qui pourrait conduire à une reprise des hostilités. Nous considérerions toute offensive militaire contre l'UNITA comme une raison de proposer que le Conseil lève les sanctions imposées à l'UNITA. Le Gouvernement doit en outre n'épargner aucun effort pour que les derniers éléments de l'UNITA s'insèrent dans la société angolaise afin que l'UNITA puisse jouer le rôle qui lui revient de droit en tant que parti démocratique d'opposition et pour que ses dirigeants participent pleinement au Gouvernement d'unité.

Les États-Unis invitent le Président dos Santos et M. Savimbi à se rencontrer dès que possible en Angola. L'un et l'autre doivent s'acquitter des obligations que leur impose le Protocole de Lusaka. Ils doivent régler le différend concernant les recettes générées par les diamants et remettre l'Angola sur la voie de la réconciliation nationale.

Les États-Unis sont d'accord avec les recommandations faites par le Secrétaire général pour que certaines unités militaires de la MONUA restent dans le pays afin d'aider éventuellement à l'enregistrement et à la démobilisation d'autres forces de l'UNITA. Toutefois, vu leur force réduite, ces unités militaires ne pourraient plus assurer leur propre sécurité au cas où les hostilités reprendraient, et ne seraient pas en mesure de séparer les factions en guerre. Si l'UNITA refuse d'entendre l'appel à la démobilisation totale, le retrait des unités militaires restantes de la MONUA doit reprendre.

Nous félicitons le personnel de la MONUA du travail accompli dans des circonstances difficiles. Nul doute que la MONUA joue un rôle déterminant dans la promotion du processus de paix.

Je tiens aussi à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il déploie afin de promouvoir une paix durable en Angola.

M. Thiebaud (France) : La délégation française apporte son soutien au projet de résolution qui va être mis aux voix.

Le 30 juin, le Conseil de sécurité adoptait la résolution 1118 (1997) créant la Mission d'observation des Nations Unies en Angola. En prenant cette décision, les membres du Conseil avaient reconnu les progrès accomplis sur la voie du processus de paix en Angola. Mais, dans le même temps, ils avaient marqué leur préoccupation devant les obstacles que rencontrait la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka. C'est pourquoi la résolution 1118 (1997) adressait en particulier à l'UNITA des demandes précises et rappelait l'UNITA au strict respect des obligations souscrites.

Aujourd'hui, force est malheureusement de constater que depuis le 30 juin, et malgré les termes de la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 23 juillet dernier, l'UNITA n'a toujours pas rempli ses engagements au titre du Protocole de Lusaka, ni ne s'est conformée aux résolutions du Conseil de sécurité. Elle porte ainsi la responsabilité principale des difficultés que traverse le processus de paix, les plus sérieuses que ce processus ait connues depuis 30 mois. Les membres du Conseil de sécurité ne sauraient accepter que les efforts qui ont été consentis par les Nations Unies, que les résultats qui ont été atteints soient compromis par les manquements de l'UNITA au Protocole de Lusaka.

Le dispositif établi par la résolution qui va être mise au vote a été soigneusement défini. Cela vaut pour les modalités de mise en oeuvre d'éventuelles sanctions. Cela vaut également pour le mécanisme de levée de ces sanctions si elles venaient à être imposées, levée qui se fera sur la base de critères précis dont le Secrétaire général aura à apprécier le respect.

Je ne crois pas nécessaire de revenir ici une fois encore sur la position constante de la France qui veut que les sanctions s'inscrivent dans un cadre temporel, aient une durée déterminée et que leur prorogation fasse l'objet d'une décision du Conseil de sécurité.

Que veut le Conseil de sécurité? Il veut faire pression sur les dirigeants de l'UNITA afin qu'ils comprennent que seule la participation à la vie politique, dans le respect et le cadre des engagements souscrits, leur offre une perspective d'avenir. Ils doivent coopérer pleinement à la mise en

oeuvre du Protocole de Lusaka. Nous exprimons le voeu que l'UNITA mette à profit le délai qui lui a été laissé pour se conformer à ses obligations, notamment la démilitarisation de ses forces, la transformation de sa radio en une station non partisane et sa participation au processus d'extension de l'administration de l'État. Notre objectif n'est pas en effet d'imposer des mesures coercitives, mais de redonner toutes ses chances à la paix et à la réconciliation nationale en Angola, de prévenir toute action qui risquerait de déboucher sur une reprise des combats.

Le Gouvernement angolais peut compter sur la détermination des autorités françaises à l'aider dans son oeuvre de reconstruction d'un Angola réconcilié.

La délégation française souhaiterait également rendre hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Blondin Beye, et à son action inlassable et déterminée au service de l'Angola et de son peuple.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Le Secrétaire général décrit la phase actuelle du processus de paix en Angola comme l'une des plus difficiles depuis la signature du Protocole de Lusaka. L'UNITA ne fait manifestement pas ce qu'elle avait convenu de faire en 1994, à savoir transformer son organisation militaire en un parti d'opposition légitime.

Nous reconnaissons que l'UNITA a fait beaucoup de chemin, et nous nous félicitons de sa participation au Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale, aux forces armées unifiées de l'Angola et à l'Assemblée nationale. Nous n'ignorons pas la difficulté que présente chacune de ces étapes, et nous rendons hommage aux membres de l'UNITA qui ont eu le courage d'oeuvrer avec leurs anciens adversaires. Mais l'UNITA en tant que telle n'a pas voulu prendre les dernières mesures. Deux mois se sont écoulés depuis que le Conseil de sécurité a exigé que l'UNITA fournisse des informations plausibles sur ses effectifs, permette l'extension de l'administration de l'État et transforme la station de radio Vorgan en une station de radio non partisane. Pourtant le quartier général de l'UNITA a retardé ou seulement fournit des informations incomplètes ou peu plausibles. Les rappels multiples n'ont pas été entendus.

L'UNITA ne devrait avoir aucun doute quant à la détermination du Conseil de sécurité. Nous allons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour maintenir le processus sur

les rails. Nous convenons que le moment est malheureusement venu d'adopter des mesures supplémentaires à l'encontre de l'UNITA. Elles ont été soigneusement élaborées afin d'envoyer aux dirigeants de l'UNITA un message indiquant qu'ils doivent s'acquitter pleinement des obligations qui leur incombent en vertu du Protocole de Lusaka. À vrai dire, nous espérons que ces mesures ne devront pas entrer en vigueur; il est laissé à l'UNITA assez de temps pour réagir. Ce n'est pas seulement dans son intérêt mais dans celui de tout le peuple angolais.

Nous sommes extrêmement préoccupés par les tensions militaires qui se sont récemment manifestées en Angola. L'UNITA et le Gouvernement y ont contribué. Nous n'allons pas répartir les responsabilités mais nous estimons que les deux parties devraient déployer tous leurs efforts pour ne pas recourir à des moyens militaires. Un retour à l'affrontement militaire ne ferait que mettre en échec le considérable investissement de la communauté internationale qui s'efforce de faire de l'Angola une réussite. Il serait tragique qu'après tous les progrès réalisés depuis la signature du Protocole de Lusaka les dirigeants angolais laissent une telle chose survenir.

À cet égard, nous estimons qu'une rencontre entre le Président dos Santos et M. Savimbi en Angola pourrait contribuer au relâchement des tensions politiques et serait une contribution positive au processus de paix. Nous leur demandons instamment de se rencontrer afin qu'ils règlent les divergences qui subsistent.

Pour terminer, je rends hommage aux hommes et aux femmes de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA), au Représentant spécial du Secrétaire général et aux représentants des trois États observateurs à Luanda, qui ont tant fait pour amener le processus de paix à son stade actuel. Espérons que leurs efforts n'aient pas été inutiles.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document S/1997/669, tel qu'oralement révisé sous sa forme provisoire.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Chili, Chine, Costa Rica, Égypte, France, Guinée-Bissau, Japon, Kenya, Pologne, Portugal, République

de Corée, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution, tel qu'oralement révisé sous sa forme provisoire, est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1127 (1997).

Il n'y a pas d'autres orateurs sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 13 h 30.